

PLUS FORT
AVEC VOUS

PLAN D'ORGANISATION



PLAN D'ORGANISATION



AU CARREFOUR DE L'URBANITÉ
ET DE LA SANTÉ

Plan d'organisation du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
est une production du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

1560, rue sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 4M1
514 842-7226
ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/

Notes

Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne
aussi bien les femmes que les hommes et
est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document a été approuvée par le
conseil d'administration du CIUSSS le **25 septembre 2019**.

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2015

ISBN 978-2-550-85038-0 (format imprimé)

ISBN 978-2-550-85039-7 (format PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

TABLE DES MATIÈRES

<u>PRÉAMBULE</u>	7
<u>MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	8
<u>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</u>	9
<u>PREMIÈRE PARTIE : LE CIUSSS</u>	11
CIUSSS EN BREF	12
MANDATS RÉGIONAUX, SUPRARÉGIONAUX ET PROVINCIAUX	13
MISSION	14
VISION D'ÉTABLISSEMENT	14
LES FONDEMENTS DE NOTRE VISION	15
VALEURS	16
POPULATION DESSERVIE PAR LE CIUSSS ET SES CARACTÉRISTIQUES	17
TERRITOIRE ET SES COMPOSANTES	18
GOVERNANCE	19
CONSEILS CONSULTATIFS OBLIGATOIRES	23
GESTION	28
INSTANCES CONSULTATIVES	33
ORGANIGRAMME DU CIUSSS	34
<u>DEUXIÈME PARTIE : BUREAU DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</u>	36
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	40
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	43
DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS	46
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DE LA RECHERCHE	49
<u>TROISIÈME PARTIE : BUREAU DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – PROGRAMMES SOCIAUX ET RÉADAPTATION</u>	50
DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	57
DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)	60
DIRECTION DES PROGRAMMES EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME ET DÉFICIENCE PHYSIQUE (DI-TSA ET DP)	61
DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE	64
DIRECTION DU PROGRAMME SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES	66
DIRECTION PROGRAMME SANTÉ MENTALE ET DÉPENDANCE	69

<u>QUATRIÈME PARTIE : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – PROGRAMME SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE</u>	71
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – PROGRAMME SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE	73
DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS	74
DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES	75
<u>CINQUIÈME PARTIE : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – SOUTIEN, ADMINISTRATION ET PERFORMANCE</u>	77
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – SOUTIEN, ADMINISTRATION ET PERFORMANCE	79
DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE	80
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	82
DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	84
DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE	86
<u>LISTE DES ACRONYMES</u>	87

PRÉAMBULE

Mis en place en 2015, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est fier de vous présenter la deuxième édition de son plan d'organisation.

Créée dans le contexte de transformation du réseau de la santé et des services sociaux, la première édition de ce document fut élaborée dans le but de mettre les bases à cette toute nouvelle organisation, issue de la fusion de onze établissements. Déterminé à faire de cette restructuration majeure une réussite, ce plan d'organisation marquait une étape importante, permettant au CCSMTL de jouer pleinement son nouveau rôle.

Quatre ans plus tard, l'implantation de ce tout nouveau plan d'organisation a été réalisée dans un but bien précis, soit celui de présenter les structures organisationnelles du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, qui n'ont cessé d'évoluer afin de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de même que l'efficience et l'efficacité. Un important travail de réflexion a été réalisé pour améliorer les structures afin de permettre un meilleur arrimage des services au bénéfice des usagers.

La première partie de ce document concernant la gouvernance a été adoptée par le conseil d'administration, de même que l'organigramme d'encadrement supérieur. Les parties suivantes ont été préparées par les membres du comité de direction du CCSMTL, en collaboration avec leur directeur adjoint.

Avec maintenant 18 000 hommes et femmes œuvrant directement ou indirectement au service de la clientèle, le CCSMTL a pris de l'ampleur depuis sa création, notamment avec l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame à son établissement et le développement de plusieurs programmes en santé et en services sociaux dans une perspective d'accessibilité et de qualité des services à notre population.

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le plan d'organisation que vous avez entre vos mains est un formidable outil ayant été pensé et conçu pour permettre à tous les acteurs de l'organisation d'atteindre un objectif commun, celui d'offrir à la population des soins et services accessibles, fluides, sécuritaires et de qualité. Voilà ce vers quoi nous tendons tous, voilà ce qui nous motive, nous inspire et nous anime au quotidien.

La mise à jour du plan d'organisation du CCSMTL, lequel avait été conçu à nos tous débuts, il y a quatre ans, permet de voir l'évolution de notre organisation. Nous n'avons cessé de nous remettre en question et de réfléchir sur la meilleure façon de favoriser et de simplifier l'accès à nos services pour le bien-être de la clientèle.

Il va sans dire que si un document comme celui-ci sert à poser les assises et les grandes lignes d'une organisation, il n'est rien sans les hommes et les femmes sur le terrain qui se dévouent sans réserve dans nos quelque 150 installations pour offrir les meilleurs soins et services possibles aux usagers. Si le plan d'organisation est le corps de notre grande organisation, sa structure, son personnel en est, sans aucun doute, l'âme.

En espérant que la lecture du présent document vous permette d'apprécier la grandeur de cette grande organisation.

Micheline Ulrich

Micheline Ulrich

Présidente du conseil d'administration

MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



Au-delà de la mission définie par le ministère de la Santé et des Services sociaux de veiller à la santé de la population, une mission par ailleurs qui nous honore et nous inspire au quotidien, nous avons tout mis en œuvre au CCSMTL pour répondre aux besoins changeants de la population du territoire.

Pour la toute première fois de l'histoire, les habitants des villes sont plus nombreux que ceux vivants en milieu rural. Cette croissance démographique, plus rapide que l'adaptation des milieux de vie, apporte son lot de conséquences. La conjugaison de l'environnement urbain et de sa population donne lieu à différents enjeux de santé, notamment en lien avec les inégalités sociales, la pollution et les mauvaises habitudes de vie. Ces conditions de vie sont au fondement des problèmes de santé associés aux villes : obésité, maladies chroniques, toxicomanies, problèmes de santé mentale et certains cancers. C'est pour répondre à cette tendance que le concept de santé urbaine fût identifié par l'Organisation mondiale de la santé comme une vision contemporaine déterminante. Au CCSMTL, nous sommes heureux d'être un leader de cette philosophie moderne.

Voilà la grande ligne directrice en filigrane de l'ensemble de nos projets, comme vous le constaterez à la lecture de ce plan d'organisation. C'est notre ADN que vous retrouverez entre ces pages.

Ce document témoigne du caractère distinctif de notre établissement que nous avons su lui donner au cours de ses quatre ans d'existence. C'est donc avec énormément de fierté et d'enthousiasme que nous vous présentons ce plan d'organisation reflétant les valeurs qui s'incarnent dans l'ensemble de nos actions, telles que le respect, l'engagement, la passion et la collaboration.

Bonne lecture !

Sonia Bélanger

Présidente-directrice générale

PREMIÈRE PARTIE : LE CIUSSS

CIUSSS EN BREF

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est issu de la fusion :

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;
- Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun;
- Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance;
- Centre de réadaptation Lucie-Bruneau;
- Institut Raymond-Dewar;
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal;
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal – Institut universitaire;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal;
- Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal;
- Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire;
- Hôpital Notre-Dame;
- Hôpital de Verdun.

Établissement regroupé au CIUSSS :

- Hôpital chinois de Montréal (1963)

CE QUI NOUS DISTINGUE

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal compte plus de 150 installations et emploie près de 18 000 personnes, dont 56 cadres supérieurs et hors-cadres (PDG et PDGA). Il compte aussi près de 800 médecins omnipraticiens et spécialistes (équivalent temps complet). Il dessert une population de plus de 311 000 personnes et gère un budget de près de 1,7 milliard de dollars.

Sur son territoire, le CIUSSS gère et supervise des lits ou des places dans 5 programmes de services dont :

- Programme soutien à l'autonomie personnes âgées compte 3204 lits (de longue durée, de soins post-aigus, de réadaptation fonctionnelle intensive, de soins palliatifs et en ressource intermédiaire)
- Programme jeunesse compte 1981 places en hébergement jeunesse (en centre de réadaptation, en foyers de groupe, en ressources intermédiaires et en ressources de type familial).
- Programme santé mentale et dépendance compte 65 lits d'hébergement.
- Programme déficiences intellectuelles, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique compte 2327 lits (en réadaptation physique intensive, ressources intermédiaires, ressources de type familial et en résidences à assistance continue).
- Programme santé physique générale et spécialisée compte 244 lits de courte durée à l'Hôpital de Verdun, 271 lits pour Hôpital Notre-Dame et sans oublier 242 lits à l'IRGLM.

En première ligne, on trouve sur le territoire du CIUSSS 74 cliniques, dont 14 groupes de médecine familiale (GMF) et 3 unités de médecine familiale (GMF-U) et 6 CLSC.

Le CCSMTL détient plusieurs désignations universitaires. Une désignation universitaire donne la mission de faire découvrir, d'enseigner et de soigner selon les meilleures pratiques basées sur la recherche et l'évaluation. L'établissement contribue de façon importante à la formation de la relève. Il s'implique aussi dans le développement et le partage de connaissance scientifique.

Les cinq désignations universitaires du CCSMTL

4 instituts universitaires et centre de recherche :

- Institut universitaire de gériatrie de Montréal - CRIUGM
- Institut universitaire sur les dépendances - CRDM-IU;
- Institut universitaire Jeunes en difficulté de Montréal - CRJED;
- Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal - CRIR

1 centre affilié universitaire :

- Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

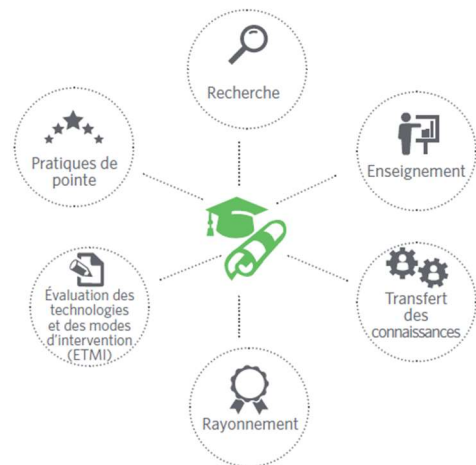
Autres mandats universitaires :

- Hôpital de Verdun – affiliation universitaire
- Hôpital Notre-Dame – affiliation universitaire
- Direction régionale de santé publique
- Groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U)

L'Institut universitaire de gériatrie de Montréal héberge deux instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) :

- Institut de santé des femmes et des hommes
- Institut du vieillissement

Les six volets de la mission universitaire



MANDATS RÉGIONAUX, SUPRARÉGIONAUX ET PROVINCIAUX

En plus de ses mandats locaux, il coordonne aussi des mandats régionaux (sur toute l'île de Montréal), suprarégionaux et provinciaux. Que ce soit au niveau administratif ou clinique, ses mandats sont réalisés au-delà du territoire sous la responsabilité de l'établissement, en fonction des expertises de pointe dont l'organisation bénéficie. Pour voir la liste complète de tous ses mandats, nous vous invitons à consulter le rapport annuel de gestion produit chaque année, à l'adresse suivante :

ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/propos/documentation-et-rapports/rapports/rapports-annuels

MISSION

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a comme mission de veiller à la santé et au bien-être de la population de son territoire. Dans le cadre des mandats locaux, régionaux et suprarégionaux qui lui sont dévolus, le CIUSSS offre une large gamme de services de santé et services sociaux généraux et spécialisés en s'assurant de les rendre accessibles, efficaces, efficients et de qualité. Détenant plusieurs désignations universitaires, il est un acteur clef par sa contribution majeure à la formation académique ainsi qu'au développement et partage des savoirs scientifiques.

En conformité avec la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* et de façon à assurer une véritable intégration des services offerts à la population, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

- est au cœur de deux réseaux territoriaux de services (RTS);
- a la responsabilité d'assurer la prestation de soins et de services à la population de son territoire sociosanitaire, incluant le volet santé publique;
- assume une responsabilité populationnelle envers la population de son territoire sociosanitaire;
- veille à l'organisation des services et à leur complémentarité sur son territoire dans le cadre de ses multiples missions, et ce, en fonction des besoins de sa population et de ses réalités territoriales :
 - Services de première ligne (CLSC)
 - Centre d'hébergement de soins de longue durée
 - Centre de réadaptation pour dépendance
 - Centre de réadaptation pour les personnes ayant une déficience physique (motrice, sensorielle ou du langage)
 - Centre hospitalier communautaire
 - Centre hospitalier en réadaptation
 - Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et TSA
 - Centre de la protection de l'enfance et de la jeunesse
 - Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation
 - Centre de réadaptation pour mères en difficulté d'adaptation (CRMDA)
- conclut des ententes avec les autres installations et les organisations partenaires de ses RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.).

VISION D'ÉTABLISSEMENT

La vision du CCSMTL se veut globale et repose sur des bases solides et probantes. L'excellence des soins et des services jumelés aux meilleures pratiques, c'est déjà un excellent départ. Si on y ajoute un milieu de travail effervescent et stimulant, c'est gagnant ! Le CCSMTL reconnaît et met à contribution les talents et les compétences des personnes qui y travaillent chaque jour. Au CCSMTL, l'expérience patient-partenaire par le biais du vécu de l'utilisateur et de ses proches fait partie intégrante des décisions ainsi et des actions qui sont prises dans le cadre du plan de traitement. L'établissement valorise et met au premier plan le travail multidisciplinaire et de concertation usager-famille-professionnels de la santé. Aussi, le CCSMTL connaît les besoins spécifiques de son territoire et y est attentif : il se fait en quelque sorte un auxiliaire du mieux-être

et de l'amélioration de la santé de la population. Voilà l'essence même du concept de santé urbaine, dont le CCSMTL est promoteur.

CLIENTÈLE DIVERSE DU CIUSSS

Nous partageons la vision du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit d'offrir des soins de santé et des services sociaux accessibles et efficaces, qui s'adaptent aux besoins des québécois.

LES FONDEMENTS DE NOTRE VISION

EXCELLENCE DE SES SOINS ET SERVICES

Notre organisation répond avec rigueur et constance au plus hauts standards de pratique. En matière de qualité et de sécurité des soins, elle est à l'avant-garde dans ses pratiques cliniques et administratives. Au-delà de sa mission, elle anticipe les besoins en évolution de sa population et se redéfinit en conséquence.

ORGANISATION INNOVANTE

Notre organisation cherche et trouve des moyens novateurs pour répondre aux nouveaux besoins. Elle applique les meilleures pratiques. Notre organisation est : audacieuse, courageuse, proactive, créative et diversifiée. Nous créons des conditions propices à l'émergence d'idées novatrices et encourage leur expérimentation pour le développement de pointe. Elle se réinvente continuellement pour être à la fine pointe des technologies et des modes d'intervention. Elle travaille en étroite collaboration avec les centres de recherche.

MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT

Notre organisation est un milieu effervescent et dynamique, qui reconnaît et met à contribution les talents et les compétences des personnes qui s'y engagent. Elle est reconnue pour sa gestion dynamique et participative et son esprit de collaboration entre les différents intervenants et partenaires.

APPROCHE CLIENT-PARTENAIRE

Notre organisation intègre l'expertise et le vécu du client dans ses décisions et ses actions. Elle travaille de concert avec le client, sa famille et ses proches. Elle est à l'écoute des clients, des partenaires et de la communauté. Elle est sensible aux besoins spécifiques de sa population et se fait complice du mieux-être de celle-ci. Elle fait écho aux besoins et aspirations de sa population.

VALEURS

La philosophie de gestion du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est portée par des valeurs organisationnelles qui animent notre gestion et nos actions.

LE RESPECT est une valeur essentielle qui amène chacun de nous à accorder de la considération à toutes les personnes avec lesquelles nous entrons en relation, quelles que soient leurs compétences, leurs différences et leurs limites. Le respect dicte les règles favorables à l'épanouissement et à la productivité au travail. Il incite à faire preuve d'écoute, d'ouverture et d'empathie à l'égard d'autrui, à reconnaître et à souligner les efforts, les forces et la contribution de chacun.

L'ENGAGEMENT réfère à l'adhésion et à la contribution de chacun à l'égard de la réalisation de la mission, de la vision, des valeurs et des objectifs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Il implique pour chacun un désir de se dépasser, de faire preuve de persévérance dans ses actions et la réalisation de ses mandats. L'engagement se reflète dans la quête d'amélioration continue et par la reconnaissance véritable des responsabilités qui lui sont confiées.

LA PASSION, c'est l'enthousiasme, la capacité de repousser sans cesse les limites et de remettre en cause les certitudes. C'est aussi la volonté de concevoir des solutions inédites, de les déployer avec énergie et conviction pour les réaliser dans le souci premier de créer des bénéfices pour les clients et les usagers. Cette énergie partagée permet de créer, d'explorer de nouvelles alternatives et de propulser l'organisation pour l'atteinte des meilleurs résultats et des niveaux de rendement exceptionnels. Elle favorise la responsabilisation et entretient le « feu sacré ».

LA COLLABORATION se concrétise par des actes conscients posés pour inciter chaque personne qui contribue à une activité à travailler ensemble, autant à l'interne qu'à l'externe, en vue de réaliser un projet commun. Fondée sur l'ouverture aux autres, à leurs préoccupations et le partage de l'information, elle implique l'association volontaire et la synergie des compétences des personnes pour l'atteinte des objectifs partagés qui présentent des gains pour toutes les parties. Elle implique la création de relations positives, productives qui favorisent la participation active de chacun, d'autres équipes au sein de l'organisation ou des partenaires d'autres milieux.



Collaboration



**Engagement
(désir de se dépasser)**



Passion



Respect

POPULATION DESSERVIE PAR LE CIUSSS ET SES CARACTÉRISTIQUES

Comptant plus de 311 000 habitants, le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal représente plus de 15 % de la population montréalaise totale.

Bien ancré au cœur de la communauté montréalaise, le CCSMTL se veut axé sur la santé urbaine. Qui dit santé urbaine dit soins de proximité. On sait que l'environnement urbain dans ses multiples dimensions est un déterminant de la santé et du bien-être de la population.

D'ici à 2050, plus de 70 % de la population mondiale vivra dans les villes. Le Québec et sa métropole n'échappent pas à la tendance. Le CCSMTL, au centre-ville de Montréal, joue un rôle prépondérant dans l'amélioration de la santé de tous, et toutes, pour le bien-être individuel et collectif de la population de son territoire. Que l'on vive en ville par nécessité ou par choix, les hommes, les femmes et les enfants du CCSMTL se côtoient, partagent le même territoire et s'impliquent dans une communauté riche de sa mixité sociale et culturelle.

TERRITOIRE ET SES COMPOSANTES

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est situé dans la partie centre-sud de l'Île-de-Montréal et couvre une superficie de 46 km², soit quatre arrondissements : Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Sud-Ouest et Verdun. Il est responsable d'un réseau territorial de services (RTS), le CCSMTL est composé des territoires locaux suivants :

Le réseau local de services des Faubourgs – Plateau-Mont-Royal – Saint-Louis-du-Parc (comprenant les CLSC des Faubourgs, du Plateau-Mont-Royal et de Saint-Louis-du-Parc).

Le réseau local de services de Verdun/Côte Saint-Paul – Saint-Henri – Pointe-Saint-Charles (comprenant les CLSC de Saint-Henri, de Verdun, de Ville-Émard–Côte-Saint-Paul ainsi que le point de service Îles-des-Sœurs.

Réseau local

Le réseau local est principalement composé de partenaires du réseau de la santé, de l'éducation, du monde municipal, du secteur privé et d'organismes communautaires. Toutes ces organisations ont un rôle important à jouer dans les enjeux sociosanitaires du territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.



GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle du conseil d'administration est de veiller aux intérêts du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en exerçant tous les pouvoirs, sous réserve des dispositions prévues dans la loi. Il voit à ce que des services de qualité et sécuritaires soient dispensés par l'établissement en continuité et en complémentarité avec ceux des autres établissements et ressources de la région. Il s'assure du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes en se dotant d'un code d'éthique et en nommant un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement et ses adjoints.

Le conseil d'administration doit également nommer les cadres supérieurs, constituer les différents comités qui se rattachent à lui et s'assurer de la participation, de la motivation, de la valorisation, du maintien des compétences et du développement des ressources humaines.

Le conseil d'administration se compose de :

1. un médecin omnipraticien qui exerce sa profession sur le territoire du centre intégré, désigné par et parmi les membres du département régional de médecine générale;
2. un médecin spécialiste désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
3. un pharmacien d'établissement désigné par et parmi les membres du comité régional sur les services pharmaceutiques;
4. une personne désignée par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement;
5. une personne désignée par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire de l'établissement;
6. une personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement;
7. deux personnes nommées par le ministre, à partir d'une liste de noms fournie par les universités auxquelles est affilié l'établissement;
8. dix personnes indépendantes selon les profils de compétence suivants :
 - compétence en gouvernance ou éthique
 - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité
 - compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines
 - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
 - expertise dans les organismes communautaires
 - expertise en protection de la jeunesse
 - expertise en réadaptation (deux personnes)
 - expertise en santé mentale
 - expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
9. la présidente-directrice générale de l'établissement.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités qui soutiennent le conseil d'administration dans ses responsabilités dévolues par la loi.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'assurer, au sein du CIUSSS, le maintien des plus hauts standards de gouvernance et d'éthique par l'entremise de l'évaluation régulière du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, en veillant à l'éthique et en s'assurant d'une culture de bonne gouvernance. De plus, le comité propose des formations adaptées aux besoins des membres et détermine les règles d'accueil des nouveaux administrateurs.

Comité de vérification

De façon générale, les responsabilités du comité de vérification couvrent l'utilisation optimale et le suivi de l'ensemble des ressources matérielles, financières, informatiques et informationnelles de l'établissement et la mise en place d'un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires du CIUSSS.

De façon plus spécifique, le comité s'assure de la mise en place et du suivi d'un plan visant une utilisation optimale des ressources de l'établissement, de la mise en place d'un programme de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement, de la révision de toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du CIUSSS et de l'examen des états financiers avec le vérificateur nommé par le conseil d'administration.

Le comité recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers de l'établissement, veille à la mise en place des mécanismes de contrôle interne et s'assure de leur efficacité. Il formule des avis au conseil d'administration sur le contrôle interne de l'établissement.

Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte efficacement de ses responsabilités en matière de prestation de services, notamment en ce qui concerne la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services, le respect des droits des usagers et le traitement diligent de leurs plaintes.

À cette fin, le comité doit notamment :

- recevoir et analyser les rapports et recommandations transmis au conseil d'administration et portant sur la pertinence, la qualité, la sécurité ou l'efficacité des services rendus, le respect des droits des usagers ou le traitement de leurs plaintes;

- faire des recommandations au conseil d'administration sur les suites qui devraient être données à ces rapports ou recommandations dans l'objectif d'améliorer la qualité des services aux usagers;
- veiller à ce que le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assumer ses responsabilités de façon efficace et efficiente.

Comité des Ressources humaines

Le comité des ressources humaines doit assurer une vigie sur

- la stratégie de planification de la main-d'œuvre au sein de l'établissement ainsi que son suivi;
- les activités de développement des ressources humaines, incluant la formation;
- le respect des différentes lois visant les ressources humaines applicables à l'établissement;
- le respect par l'établissement des règles en matière de nomination des hors cadres et des cadres supérieurs ainsi qu'en matière de rémunération du personnel salarié et du personnel d'encadrement;
- les mécanismes de suivi de la contribution des personnes à la mission de l'organisation;
- les indicateurs prévus à l'entente de gestion et d'imputabilité avec le MSSS, mais aussi, plus largement, sur ceux liés à la qualité de vie au travail;
- l'application de la Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieux de travail.

INSTANCES RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques a pour fonctions de rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à identifier et à analyser les risques d'incident ou d'accident afin d'assurer la sécurité des usagers et plus particulièrement dans le cas des infections nosocomiales, d'en prévenir l'apparition et d'en contrôler la récurrence. Ses autres responsabilités sont d'assurer qu'un soutien soit apporté à la victime et à ses proches, de mettre en place un système de surveillance, incluant la constitution d'un registre local des incidents et des accidents aux fins d'analyse des causes des incidents et accidents, et de recommander au conseil d'administration la prise de mesures visant à prévenir la récurrence de ces incidents et accidents ainsi que la prise de mesures de contrôle, s'il y a lieu.

Comité de révision

Sauf lorsqu'une plainte est acheminée pour étude à des fins disciplinaires, le comité de révision a pour fonction, lorsque la demande lui en est faite par le plaignant ou par le professionnel visé par la plainte, de

réviser le traitement accordé à l'examen de la plainte d'un usager ou de toute autre personne par le médecin examinateur.

Le comité d'évaluation du rendement du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

Le comité d'évaluation du rendement du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services planifie, avec le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, la démarche d'évaluation et établit les objectifs et résultats attendus. Ses membres évaluent les résultats obtenus et font toute recommandation pertinente au conseil d'administration.

AUTRES INSTANCES

Comités d'éthique de la recherche

Les comités d'éthique de la recherche évaluent la valeur éthique des protocoles de recherche pour toute recherche qui se fait au CIUSSS ou dans la communauté par des membres du CIUSSS, en tant que mandatés par l'établissement. Ils prennent aussi la décision d'approuver ou de ne pas approuver les protocoles soumis.

Comité d'éthique clinique

Le comité d'éthique clinique se penche sur les dilemmes éthiques qui surviennent dans la pratique professionnelle des intervenants et fournit un lieu de réflexion et des outils de travail pour l'aide à la décision dans de telles situations. Il répond à des demandes de consultation pour des cas particuliers provenant des intervenants du milieu, offre des activités de formation portant sur la bioéthique et collabore à des activités de formation offertes dans le milieu en ce qui concerne la dimension éthique. Finalement, il collabore à l'élaboration de politiques de l'établissement dans leurs perspectives éthiques.

Comité de traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents en médecine et les moniteurs

Le comité de traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents en médecine et les moniteurs a pour mandat d'étudier une plainte, d'évaluer son bien-fondé et, le cas échéant, de faire une recommandation au conseil d'administration quant à la mesure disciplinaire à imposer au résident en médecine ou au moniteur visé par la plainte.

CONSEILS CONSULTATIFS OBLIGATOIRES

Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Ce conseil est composé de l'ensemble des infirmiers (ères) et infirmiers (ères) auxiliaires du CIUSSS. Il a comme responsabilités d'apprécier la qualité des actes infirmiers posés dans l'établissement, de faire des recommandations sur les règles de soins infirmiers et sur les règles d'utilisation des médicaments. Il fait également des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par ses membres dans l'établissement.

- **Comité exécutif (CECII)**

Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers exerce tous les pouvoirs et toutes les responsabilités de ce conseil. Deux comités s'y rattachent soit le CIIA et le CRI

- **Comité des infirmiers et infirmières auxiliaires (CIIA)**

Il représente la voix des infirmières et des infirmiers auxiliaires du CCSMTL par rapport à la qualité des soins.

- **Comité de la relève infirmière (CRI)**

Il contribue à soulever des problématiques qui concernent la relève infirmière et à faciliter l'intégration des nouvelles infirmières.

Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Ce conseil est composé de tous les médecins, les dentistes et les pharmaciens qui exercent dans les différents sites du CIUSSS. Ses fonctions sont d'assurer la qualité et la pertinence des actes médicaux, dentaires et pharmaceutiques posés dans l'établissement, d'évaluer et de maintenir la compétence des médecins, dentistes et pharmaciens qui y exercent.

- **Comité exécutif**

Le comité exécutif évalue et contrôle la qualité et la pertinence des soins et services prodigués par ses membres dans l'établissement. Il recommande les nominations et les renouvellements de privilèges de ses membres ainsi que le non-renouvellement, le cas échéant. Par ailleurs, le comité exécutif nomme les membres des comités du CMDP et veille à leur remplacement, dirige et coordonne les activités des divers comités et en analyse les rapports. Sa responsabilité est également d'élaborer les règlements du CMDP et de les soumettre au conseil d'administration du CIUSSS. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration. En dernier lieu, il fait une recommandation sur la nomination du médecin examinateur et sur la nomination de deux membres du comité de révision et doit faire ainsi des recommandations sur les mesures disciplinaires que le conseil d'administration devrait imposer à un de ses membres, sur les règles de soins médicaux et dentaires et les règles d'utilisation des médicaments ainsi que sur les aspects professionnels liés à l'organisation technique et scientifique du CIUSSS.

Conseil multidisciplinaire

Le conseil multidisciplinaire est composé de toutes les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent des fonctions caractéristiques du secteur d'activités couvert par ce diplôme. Le conseil a pour fonctions de constituer des comités de pairs nécessaires à l'appréciation et à l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle de l'ensemble de ses membres et de faire des recommandations sur la distribution des soins et services dispensés par ses membres.

- **Comité exécutif**

Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire exerce tous les pouvoirs et toutes les responsabilités de ce conseil.

Conseil des sages-femmes

Composé de toutes les sages-femmes qui ont conclu un contrat avec l'établissement, le conseil des sages-femmes est responsable envers le conseil d'administration :

- de contrôler et d'apprécier de manière générale la qualité et la pertinence des actes posés par les sages-femmes pour l'établissement;
- de faire des recommandations sur les règles de soins applicables à ses membres;
- de faire des recommandations sur la distribution appropriée des services dispensés par ses membres;
- de faire des recommandations sur les qualifications et la compétence d'une sage-femme qui adresse une demande au conseil d'administration en vue de conclure avec l'établissement un contrat;
- de faire des recommandations sur les obligations qui doivent être rattachées à l'exercice de la profession de sage-femme.

Le conseil des sages-femmes est responsable envers la présidente-directrice générale de donner son avis sur les questions suivantes :

- l'organisation scientifique et technique du centre local de services communautaires;
- les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des sages-femmes.

- **Comité exécutif**

Les responsabilités du conseil des sages-femmes sont exercées par le comité exécutif, lequel exerce tous les pouvoirs de ce conseil.

COMITÉS DES USAGERS

Les comités des usagers des établissements fusionnés continuent d'exister et d'exercer leurs responsabilités au sein du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité du comité des usagers du CIUSSS. On compte ainsi trois paliers :

- le comité des usagers du CIUSSS;
- les comités des usagers des constituantes;
- les comités de résidents.

Les fonctions des différents comités sont les suivantes :

Le comité des usagers du CIUSSS et, sous sa responsabilité, les comités des usagers des installations assument notamment les fonctions qui suivent auprès des usagers qu'ils représentent :

- renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers;
- évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services reçus;
- défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers;
- à la demande d'un usager, défendre ses droits et ses intérêts;
- accompagner et assister, sur demande, les usagers dans toute démarche, y compris pour porter plainte.

Comité des usagers des centres intégrés (CUCI)

En plus des fonctions énoncées précédemment, ce comité doit :

- coordonner les actions de l'ensemble des comités des usagers et résidents des installations composant le CIUSSS et s'assurer de leur bon fonctionnement;
- désigner le membre du comité qui siègera au conseil d'administration du CIUSSS;
- siéger aux différents comités du CIUSSS comme représentant du comité des usagers du CIUSSS;
- harmoniser, en collaboration avec les comités des usagers et résidents, les pratiques de l'ensemble des comités et établir ainsi des règles de fonctionnement communes tout en tenant compte des particularités de chacun des comités (milieu, mission, usagers et territoire couvert);
- planifier et administrer les activités et le budget du comité des usagers du CIUSSS;
- participer aux agréments et aux visites ministérielles d'évaluation et travailler avec la Direction qualité, évaluation, performance et éthique;
- recevoir les rapports d'activités des comités des usagers intégrant les rapports soumis par les comités de résidents;
- présenter chaque année au conseil d'administration une reddition de comptes unique, notamment le rapport d'activité et les états financiers annuels.

Comités des usagers continués (CUC)

En plus des fonctions énoncées plus haut, ces comités doivent :

- s'assurer du bon fonctionnement des comités de résidents;
- exercer leurs activités sous la responsabilité du comité des usagers du CIUSSS;
- élire, par l'entremise du président du comité, les membres du comité des usagers du CIUSSS;

- élaborer et mettre à jour les règles de fonctionnement des comités des usagers et celles des comités de résidents en accord avec les directives du comité des usagers du CIUSSS;
- planifier et administrer les activités et le budget du comité;
- participer aux agréments et aux visites ministérielles d'évaluation et travailler avec la direction de la qualité de l'établissement;
- soumettre un rapport d'activités annuel et intégrant ceux des comités de résidents au comité des usagers du CIUSSS.

Le CIUSSS compte 10 comités des usagers d'établissements fusionnés ou regroupés :

- le comité des usagers des installations du CSSS du Sud-Ouest–Verdun (nom qui n'existe plus légalement depuis le 1^{er} avril 2015);
- le comité des usagers des installations du CSSS Jeanne-Mance (nom qui n'existe plus légalement depuis le 1^{er} avril 2015);
- le comité des usagers du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau;
- le comité des usagers du Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar;
- le comité des usagers de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal;
- le comité des usagers du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal;
- le comité des usagers du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal;
- le comité des usagers de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal;
- le comité des usagers du Centre jeunesse de Montréal;
- le comité des usagers de l'Hôpital chinois de Montréal.

Comités de résidents (CR)

Les fonctions des comités de résidents sont les suivantes :

- renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers;
- évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services reçus;
- défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers;
- défendre les droits et intérêts en tant qu'utilisateur auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente, à la demande d'un usager.

Le CIUSSS compte 23 comités de résidents :

Relevant du comité des usagers des installations du Sud-Ouest–Verdun

- Centre d'hébergement Champlain
- Centre d'hébergement de Saint-Henri
- Centre d'hébergement des Seigneurs

- Centre d'hébergement du Manoir-de-Verdun
- Centre d'hébergement Louis-Riel
- Centre d'hébergement Réal-Morel
- Centre d'hébergement Yvon-Brunet

Relevant du comité des usagers des installations Jeanne-Mance

- Centre d'hébergement Armand-Lavergne
- Centre d'hébergement Bruchési
- Centre d'hébergement du Manoir-de-l'Âge-d'Or
- Centre d'hébergement Émilie-Gamelin
- Centre d'hébergement Ernest-Routhier
- Centre d'hébergement Jean-De La Lande
- Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger

Relevant du comité des usagers de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal

- Centre d'hébergement Alfred-DesRochers

Relevant du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal

- Pavillon Pierrefonds

Relevant du comité des usagers du Centre jeunesse de Montréal

- comité de résidents de Rose-Virginie Pelletier et de Dominique-Savio-Mainbourg;
- comité de résidents des Foyers de groupe;
- comité de résidents du Mont St-Antoine;
- comité de résidents de Cité-des-Prairies : Loi de la protection de la Jeunesse et garde ouverte;
- comité de résidents de Cité-des-Prairies : Jeunes Contrevenants;
- comité de résidents enfance et services spécialisés;
- comité des résidents Le Carrefour.

COMMISSAIRE LOCAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES ET LE MÉDECIN EXAMINATEUR

Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est responsable envers le conseil d'administration du respect des droits des usagers, de leur satisfaction et du traitement diligent de leur plainte. Il exerce également des responsabilités régionales notamment, le traitement des plaintes à l'endroit des organismes communautaires de Montréal.

Gestion des plaintes

Le CIUSSS reconnaît que tout usager ou son représentant a le droit d'exprimer ouvertement son insatisfaction, sans crainte de représailles, au regard des services de santé et des services sociaux qu'il a reçus, aurait dû recevoir, reçoit ou requiert. L'usager insatisfait peut, dans un premier temps, discuter de l'insatisfaction avec la personne responsable du service concerné. Si cette démarche n'est pas satisfaisante, il peut, à tout moment, s'adresser au bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services.

Fonctions du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services exerce exclusivement les fonctions prévues à l'article 33 de la LSSSS dont celle d'appliquer et de promouvoir la procédure d'examen des plaintes et la politique de lutte contre la maltraitance. Il doit aussi prêter assistance ou s'assurer que soit prêté assistance à l'usager. Dans le cadre de ses fonctions, le commissaire local doit également intervenir de sa propre initiative, suivant les conditions prévues au paragraphe 7 du même article, lorsque des faits sont portés à sa connaissance et qu'il a des motifs raisonnables de croire que les droits d'un usager ou d'un groupe d'usagers ne sont pas respectés. Conformément à la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, il reçoit tous les signalements et, le cas échéant, les réfère aux autorités concernées.

Fonctions du médecin examinateur

Le médecin examinateur est désigné par le conseil d'administration sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, qu'il exerce ou non sa profession au sein de l'établissement, afin d'appliquer la procédure d'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident, conformément à l'article 42 de la LSSSS.

GESTION

Comité exécutif du comité de direction

À titre de membres du comité exécutif, les directeurs conseillent la présidente-directrice générale dans une perspective globale de l'organisation sur toute question relative à la détermination des orientations globales, des objectifs, des priorités, des stratégies et des plans d'action de l'établissement. La présidente-directrice générale préside ce comité qui se réunit aux deux semaines.

- Exercer un leadership dans la mise en place de la philosophie de gestion;
- suivre l'évolution des travaux de transformation;
- assurer le suivi du plan d'action stratégique et de l'entente de gestion et d'imputabilité;
- déterminer les orientations budgétaires et assurer l'atteinte des résultats;
- exercer une vigie sur le climat de travail;
- développer un modèle de qualité-performance et voir à son intégration au sein de l'organisation;

- s'assurer de l'évaluation de la pertinence des projets de développement, et ce, en lien avec les besoins de la population, de la mission, et des capacités financières et humaines de l'établissement.

Composition

- Présidente-directrice générale
- Président-directeur général adjoint
- Directeur général adjoint – Soutien, administration et performance
- Directeur général adjoint – Programme santé physique générale et spécialisée
- Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- Directeur des ressources financières
- Directeur des services professionnels

Comité de direction

Le comité de direction a la responsabilité de prendre toutes les décisions relevant de sa compétence, nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement tout en tenant compte de la mission et de la vision organisationnelle ainsi que des valeurs préconisées par le conseil d'administration. Il est présidé par la présidente-directrice générale.

- Définir les priorités organisationnelles et assurer le suivi de leurs réalisations;
- adopter les grands plans de gestion et les cadres conceptuels cliniques et administratifs de l'établissement;
- élaborer des objectifs annuels, produire le bilan des réalisations et mettre en place des mécanismes d'évaluation des résultats;
- veiller à l'adhésion et à la mobilisation des parties prenantes dans la réalisation de la mission de l'établissement;
- assurer l'application des orientations stratégiques et des priorités organisationnelles et le suivi des projets corporatifs organisationnels majeurs;
- assurer un arrimage efficace entre les directions clientèles, administratives et professionnelles;
- structurer la gestion de la performance, ayant pour objectif l'atteinte des résultats, et ce, via la salle de pilotage stratégique.

Composition

- Présidente-directrice générale
- Président-directeur général adjoint
- Directeur général adjoint – Programme santé physique générale et spécialisée
- Directeur général adjoint – Soutien, administration et performance
- Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- Directeur des services généraux et partenariats urbains
- Directeur des ressources financières

- Directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche
- Directeur de la protection de la jeunesse
- Directeur régionale de santé publique
- Directeur des programmes en déficiences (DI-TSA et DP)
- Directeur du programme jeunesse
- Directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Directeur du programme santé mentale et dépendance
- Directeur des soins infirmiers
- Directeur des services professionnels
- Directeur des services techniques
- Directeur des ressources informationnelles
- Directeur de l'approvisionnement et de la logistique
- Directeur adjoint des communications, affaires juridiques et corporatives (invitée)

Fréquence de rencontre

Ce comité de direction se rencontre à un intervalle de deux semaines, en alternance avec le comité de coordination clinique et universitaire.

Comité de coordination clinique et universitaire

Le mandat de ce comité, à l'instar de celui de la Table nationale de coordination clinique (MSSS), est de soutenir une réelle intégration des services de santé et de services sociaux de notre CIUSSS dans le but d'améliorer l'accessibilité, la continuité, la qualité et la sécurité des services, et ce, dans l'ensemble des programmes-services. Il vise aussi à assurer une intégration de la dimension universitaire au sein de l'ensemble des composantes de l'établissement. Il permet également un arrimage des dossiers traités aux différentes tables régionales et nationales et pilote la mise en œuvre de l'offre de service locale, régionale et suprarégionale de l'établissement. Il fait office de lieu de coordination et de concertation sur les enjeux transversaux dans un contexte de continuum de soins et de services et de responsabilité populationnelle.

- Coordonner l'évaluation de la performance des processus cliniques, le suivi des indicateurs de soins cliniques et d'un certain nombre de projets liés à la transformation de l'offre de service;
- développer et mettre en œuvre les stratégies visant l'intégration de la dimension universitaire à l'intérieur des directions cliniques;
- coordonner la planification, la dispensation et l'évaluation de soins et de services offerts à la population du territoire en matière de santé et de services sociaux;
- coordonner le développement, la mise en place et l'évaluation des pratiques professionnelles, médicales et organisationnelles de l'établissement;
- soutenir l'arrimage de l'organisation médicale de 1^{re}, 2^e et 3^e lignes;

- soutenir l'arrimage de l'organisation de services psychosociaux et de réadaptation de 1^{re}, 2^e et 3^e lignes;
- assurer une coordination interprogrammes;
- soutenir les activités de protection de la santé, de prévention de la maladie et de promotion de la santé dans l'ensemble des programmes clientèles;
- s'assurer de la mise en place de mécanismes favorisant un meilleur arrimage avec le réseau local de services.

Composition

- Président-directeur général adjoint
- Directeur général adjoint – Programme santé physique générale et spécialisée
- Directeur général adjoint – Soutien, administration et performance
- Directeur de l'enseignement universitaire et recherche
- Directrice adjointe partenariat et soutien à l'offre de service
- Directeur de la protection de la jeunesse
- Directeur régional de santé publique
- Directeur des programmes en déficiences (DI-TSA et DP)
- Directeur du programme jeunesse
- Directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Directeur du programme santé mentale et dépendance
- Directeur des soins infirmiers
- Directeur des services professionnels
- Directeur des services généraux et partenariats urbains

Fréquence de rencontre

Ce comité se rencontre à un intervalle de deux semaines, en alternance avec le comité de direction.

Assemblée des dirigeants

Cette assemblée, qui regroupe les directeurs, les directeurs adjoints ainsi que les chefs de département médicaux de l'établissement, a pour objectif de permettre le partage d'une vision commune en lien avec la philosophie de gestion. Elle permet de transmettre des informations relatives à des dossiers stratégiques, de suivre l'évolution de chantiers et de certains dossiers prioritaires. Elle vise aussi à soutenir les directions dans la réalisation de leur mission et à contribuer aux stratégies de développement. Les rencontres ont lieu quatre fois par année.

Rencontre des cadres

Cette rencontre permet de transmettre de l'information pertinente simultanément à l'ensemble des cadres de l'organisation et inclut les chefs de département médicaux. Il se veut un lieu d'échange pour recevoir les préoccupations du personnel. Ces rencontres ont lieu quatre fois par année.

Rencontres avec le personnel

Sur une base régulière, les membres de la direction sont appelés à rencontrer le personnel œuvrant au sein de notre établissement. La gestion de proximité est grandement valorisée dans notre CIUSSS. Ces rencontres prennent notamment les formes suivantes :

- Tournée des équipes ou des installations;
- Rencontres d'équipes;
- Activités sociales et de reconnaissances;
- Présentations de bons coups par les équipes;
- Marche Gemba;
- Station visuelle;
- ETC.

INSTANCES CONSULTATIVES

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir administrativement les instances suivantes, lesquelles ont un mandat pour l'ensemble de la région de Montréal :

Département régional de médecine générale (DRMG)

Le DRMG est composé de tous les médecins omnipraticiens qui reçoivent une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec et qui pratiquent dans la région de Montréal. Le DRMG permet d'améliorer l'accessibilité, la continuité et l'intégration des services de médecine générale en proposant, définissant ou recommandant, sans s'y limiter : le Plan régional des effectifs médicaux, les Activités médicales particulières, le Plan régional d'organisation des services médicaux généraux et un réseau d'accessibilité aux soins médicaux généraux.

Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

Dans la perspective de soutenir l'organisation des services pharmaceutiques et la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, le comité régional sur les services pharmaceutiques exerce les responsabilités suivantes :

- faire des recommandations sur l'organisation des services pharmaceutiques ainsi que sur la planification de la main-d'œuvre;
- donner des avis sur l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques ainsi que sur les projets relatifs à l'utilisation des médicaments;
- donner son avis sur les approches novatrices en soins et en services pharmaceutiques.

Conseil multidisciplinaire régional de Montréal (CMuRMTL)

Dans un contexte de collégialité, le CM du CCSMTL a souhaité assumer ses responsabilités concernant la CMuRMTL en tenant compte de la réalité montréalaise et en s'assurant d'une représentativité de l'ensemble des acteurs concernés. Les responsabilités seront assumées en concertation, avec la collaboration des dix CM de la région montréalaise.

La CMuRMTL est composée de :

- Les dix présidents de CM et/ou leur vice-président (ou le membre de l'exécutif qu'il désigne)
- Quatre DSM y siègent. De ces DSM, deux proviennent d'établissements non fusionnés et deux proviennent de centres intégrés universitaires. Dans un but de représentativité, il est favorisé que deux des DSM soient de la région Ouest de Montréal et que deux soient de la région Est. Le DSM du CCSMTL qui y est membre d'office.
- La PDG du CCSMTL y siège d'office.
- Comité régional

- Sur recommandation de la CMuRMTL, le CCSMTL peut désigner au plus quatre personnes ressources à titre d'observateurs. Ces personnes participent aux délibérations de la commission, sans toutefois y avoir droit de vote.

ORGANIGRAMME DU CIUSSS

(Voir page suivante)

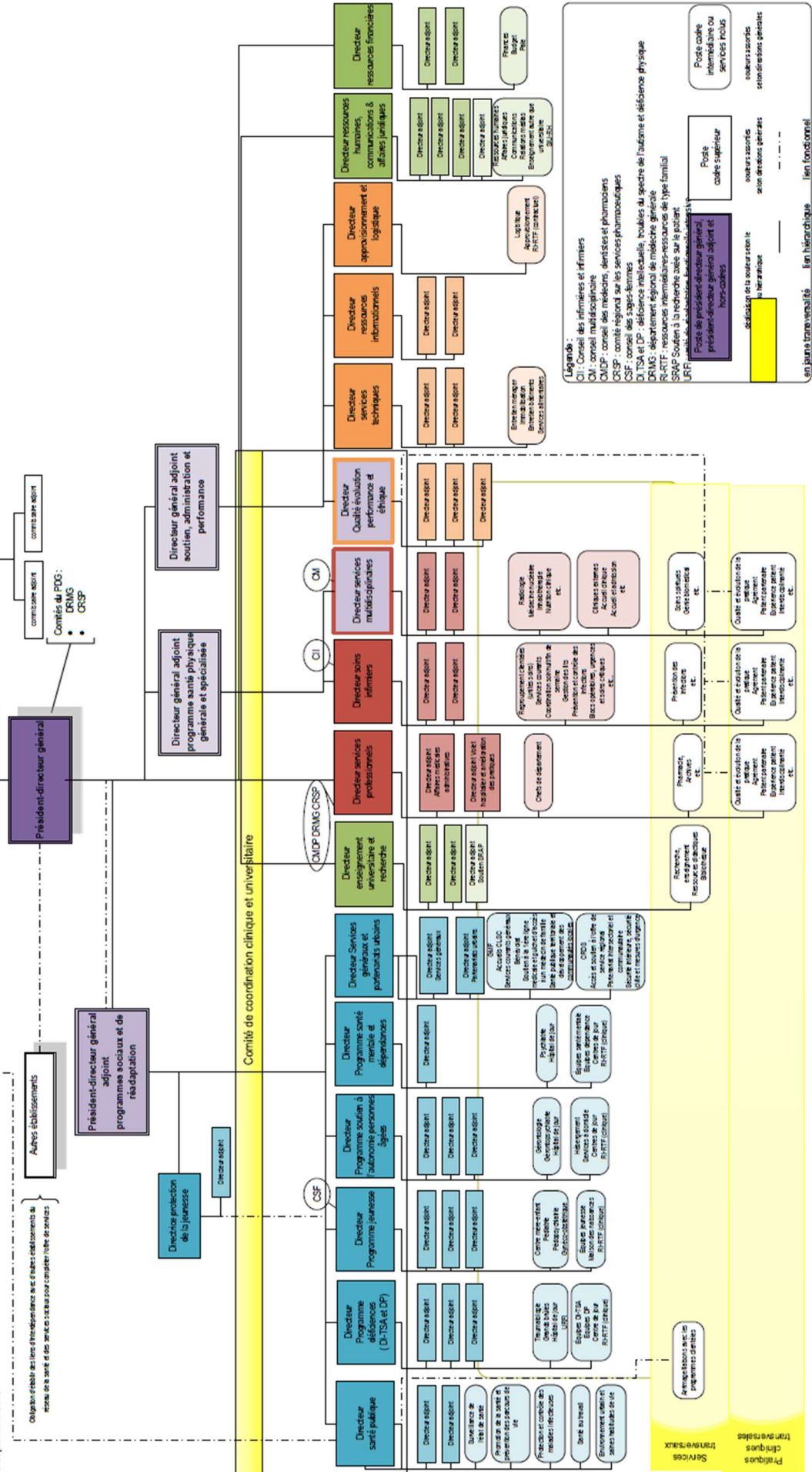
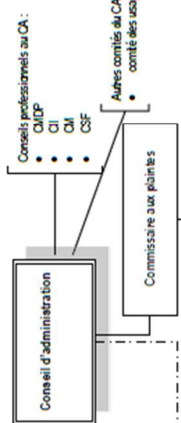
Organigramme de la haute direction

CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Modèle continuum de services G

3 septembre 2019

- Notes:**
- Pour chaque site de l'établissement, il est à prévoir qu'un cadre dont le port d'attribue est situé à la même adresse change sera désigné comme responsable de site. Cette fonction est ajoutée aux responsabilités prévues pour ce cadre.
 - Le poste de Directeur adjoint Soutien SPOP (Direction enseignement universitaire et recherche) est accolé en désignation pour le site de l'hopital.
 - Le poste de Directeur adjoint des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (C) est désigné comme responsable de l'ensemble – Gestion des ressources humaines et paie) est rattaché au cadre de l'établissement.



DEUXIÈME PARTIE : BUREAU DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le bureau de la présidente-directrice générale (PDG) est le centre stratégique et décisionnel de tout le CIUSSS. Le bureau du président-directeur général adjoint, les directions générales adjointes, de même que la Direction des services professionnels, la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, la Direction des ressources financières et la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche relèvent toutes directement de la PDG. La présidente-directrice générale rend compte au ministre de la Santé et des Services sociaux et au conseil d'administration de l'établissement, sur lequel elle siège également.

Le bureau de la présidente-directrice générale, secondé par les différentes directions, assure le rayonnement et la notoriété du CIUSSS auprès de ses différentes clientèles.

Le bureau de la PDG dirige :

- la mise en œuvre de la mission du CIUSSS;
- l'actualisation de la planification stratégique;
- l'optimisation de la gouvernance de l'établissement;
- le développement des services à la population;
- la gestion efficiente des opérations de l'organisation;
- la gestion efficiente des risques et de la qualité;
- la gestion optimale des ressources humaines et de la mobilisation du personnel;
- le soutien et le développement des activités d'enseignement et de recherche;
- la gestion financière et la performance organisationnelle;
- la gestion optimale des ressources matérielles et immobilières;
- la gestion efficiente de l'information et des communications;
- la gestion des normes et pratiques de gestion de la haute direction et des règlements du conseil d'administration.

Le bureau de la présidente-directrice générale est divisé en trois équipes, lesquelles sont gérées par la directrice adjointe des communications, des affaires juridiques et corporatives et sous l'autorité de la PDG : le secrétariat général, le secrétariat administratif et les relations institutionnelles.

Secrétariat général

Le secrétariat général est en soutien de la gouvernance. À ce titre, il est responsable de planifier et d'organiser les séances du conseil d'administration et de ses comités, de s'acquitter de l'ensemble des activités administratives du conseil d'administration, de veiller à l'application des règlements de gouvernance et des politiques du conseil, de maintenir à jour le registre des règlements, politiques et procédures, et d'assurer le suivi de l'application des normes sur la gouvernance d'Agrément Canada.

Secrétariat administratif

Le secrétariat administratif assure la gouvernance du bureau de la Présidente-directrice-générale dans l'exécution des tâches administratives, assure les suivis des demandes, correspondances, directives et informations entrante, traite les courriels, les communications téléphoniques, gère l'agenda de la PDG. S'assure de la conformité légale de tous contrats et entente remis pour signature, tient à jour le registre répertoriant l'ensemble des documents signés par la PDG. Elle est en soutien du comité de la Table des PDG de l'Île de Montréal.

Elle est en soutien du comité de direction et du comité exécutif présidé par la présidente-directrice générale. Il assure également, à la demande de la PDG, le suivi des rencontres du comité régional du réseau. Il est aussi notamment responsable du suivi des dossiers ministériels et de la correspondance ministérielle.

Les relations institutionnelles

L'équipe a pour mandat de planifier et de coordonner les activités ministérielles ainsi que les représentations officielles et relations du CIUSSS auprès des ministres, de la députation, du milieu politique, institutionnel et des affaires. Elle soutient la PDG dans ses représentations et coordonne le suivi des courriers ministériels.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

La Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) relève directement de la Direction générale du CIUSSS. Elle est responsable de l'ensemble des activités relatives à la gestion des ressources humaines de l'organisation, des communications et des affaires juridiques du CCSMTL, de même que de l'implantation d'un système unifié en ressources humaines. Elle exerce un rôle-conseil stratégique auprès de la Direction générale et des autres directions de l'organisation en ces matières et compte quatre directions adjointes qui se partagent différents rôles et responsabilités.

Direction adjointe des ressources humaines - Pratiques de gestion, développement de carrière et qualité de vie au travail

Cette direction adjointe met en place un continuum de développement de carrière, agissant sur la disponibilité des bassins de main-d'œuvre, son recrutement, sa mobilité et sa formation continue. De plus, elle identifie les leviers organisationnels de mobilisation pour l'ensemble du personnel du CIUSSS et collabore avec les directions pour faire vivre les orientations destinées à réaliser la mission de l'établissement, dans un contexte de changement constant et par une approche humaine et efficace.

Elle assume les activités liées au développement de l'organisation et des individus et collabore au soutien à la transformation de l'organisation. Elle est également responsable de l'enseignement autre qu'universitaire. Elle soutient l'ensemble des gestionnaires avec une offre de service dédiée en passant par l'accueil, le développement ou le soutien dans les pratiques de gestion. Finalement, elle assure la prévention et la promotion de la santé dans l'organisation et vise l'amélioration continue de la qualité de vie au travail.

Direction adjointe des ressources humaines – relation avec les employés et les partenaires

Cette direction adjointe assume les activités relatives aux relations de travail et à la gestion de la présence au travail. Elle est aussi responsable de la gestion des avantages sociaux, de la rémunération et des systèmes d'information en ressources humaines (SIRH). Elle assume aussi les activités de remplacement des listes de rappels, tant le remplacement court terme que long terme, ainsi que les activités du guichet aux employés de la DRHCAJ. Au cœur de la création d'une relation positive qui contribue à créer un milieu de travail sain, sécuritaire et attachant, ses équipes travaillent de concert avec les employés, les gestionnaires, les syndicats, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la CNESST, principalement.

Direction adjointe des communications, des affaires juridiques et corporatives

Cette direction adjointe est responsable de planifier et de mettre en œuvre les activités et stratégies de communications internes et de communications externes de l'organisation, dans une approche cohérente et en lien avec les orientations stratégiques de l'organisation, notamment celles liées à l'offre de service clinique et aux affaires universitaires.

Elle voit au développement de l'ensemble des outils et moyens de communication du CIUSSS, tant en ce qui a trait aux relations médias, aux plateformes interactives (Web, médias sociaux, etc.), aux services d'édition, d'infographie, de traduction et de production de vidéos.

Elle assure la mise en place et le respect du Programme d'identification visuelle (PIV) du Gouvernement, soutient les activités de communications régionales en situation de mesures d'urgence (mission santé) et du portail santemontréal.ca.

Elle gère aussi :

- le processus et la qualité des réponses aux demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- la qualité du répertoire des ressources de Montréal qui sert, notamment, au service Info-Santé;
- le soutien stratégique de la haute direction à travers une équipe de partenaires d'affaires;
- la gouvernance des assurances de l'établissement, la coordination des archives administratives et du registre des politiques, les permis de l'établissement;
- les liens avec l'Office de la langue française et la politique culturelle du CIUSSS.

La direction adjointe est aussi responsable du contentieux du CIUSSS, qui lui s'assure de mettre en place, de coordonner et d'encadrer l'ensemble des activités, procédures et représentations juridiques requises en soutien au conseil d'administration, à la direction générale et aux autres directions en regard des activités administratives et cliniques de l'organisation. Le contentieux est notamment responsable d'une grande équipe de services-conseils et de représentation juridique en matière de protection, d'adoption et de délinquance. Il conseille la direction générale sur toute matière relative à la détermination des orientations et politiques de l'organisation en vue d'assurer leur conformité aux lois et réglementations régissant les activités de l'organisation. Il encadre l'appel aux services de contentieux externes et assure une vigie législative pour l'organisation.

Enfin, la directrice adjointe est aussi responsable d'assister la présidente-directrice générale dans la gestion quotidienne des activités de la direction générale, que ce soit la correspondance, les liens ministériels et avec les grands partenaires et élus, le soutien des activités du conseil d'administration ou des comités dont la PDG a la charge directe.

Direction adjointe des ressources humaines – système d'information unifié en ressources humaines

Un mandat d'Établissement porteur du projet SIU-RH a été confié en novembre 2016 au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui a, à cet effet, créé au sein de la DRHCAJ une direction adjointe dédiée à la réalisation de ce projet.

Le projet du SIU-RH consiste à identifier, acquérir, implanter, exploiter et faire évoluer une solution unique de gestion des ressources humaines, au bénéfice de tous les établissements publics et privés conventionnés du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

Le SIU-RH a pour objet, d'une part, la normalisation et l'optimisation des processus de gestion des ressources humaines et de la paie au sein du RSSS, et, d'autre part, leur intégration au sein d'une solution unique provinciale. Le projet devra soutenir les objectifs suivants :

- Permettre la gestion efficace et efficiente d'un volume important d'activités de ressources humaines;

- Faciliter la communication avec la clientèle interne au RSSS et les partenaires tels que la CNESST et Retraite Québec;
- Permettre l'exploitation des données aux fins de planification et de gestion;
- Prévoir les mécanismes requis à un environnement performant et sécuritaire.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Direction des ressources financières (DRF) relève directement de la Direction générale du CIUSSS. Elle assume la responsabilité des activités et des résultats relatifs à la gestion des systèmes financiers, à la comptabilité, à la paie, à la performance et à l'optimisation dans le but d'assurer une gestion saine et efficace, en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

La Direction agit comme expert-conseil dans le cadre du processus de planification du suivi et du contrôle budgétaire, de la performance et des projets spéciaux, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Elle soutient les activités du comité de vérification.

Direction adjointe des opérations financières

Cette direction adjointe est responsable de la gestion courante des activités financières de l'établissement et des résultats attendus en lien avec les orientations stratégiques de l'organisation. De façon plus spécifique, elle s'assure de l'application des principes et des normes comptables de la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'une gestion optimale de la trésorerie et de la qualité des pratiques courantes liées à la présentation et à l'enregistrement des transactions financières. Elle veille également à l'intégrité de l'information financière, à l'exactitude des redditions de compte et à l'efficacité du service à la clientèle. Elle est finalement responsable de la production du rapport financier annuel.

De façon plus spécifique, elle regroupe deux secteurs d'activités, soit :

- La gestion des opérations financières :
 - gestion du fonds d'exploitation (responsable du grand livre, des rapports financiers, des affaires fiscales, des liquidités, de la conciliation des comptes, du dossier des auditeurs financiers, du paiement des organismes communautaires, du rapport financier et du budget du fonds de santé au travail);
 - gestion du fonds d'immobilisation, fonds de recherche et des fondations (responsable, du suivi financier comptable et budgétaire des enveloppes décentralisées PCEM, PCFI et informatique ainsi que de la comptabilisation des emprunts et des dettes, des immobilisations des établissements privés conventionnés, du suivi financier comptable et budgétaire des fonds de recherche et des fondations);
 - gestion des comptes à payer, des cartes de crédit et des petites caisses (paiement des fournisseurs, des travailleurs autonomes, des ressources intermédiaires, des ressources de types familiales et des autres ressources, de la fluidité du processus avec les approvisionnements);
 - gestion des revenus, des comptes à recevoir et des fiducies (facturation et recouvrement des contributions parentales, des contributions des adultes hébergés, des suppléments de chambre et des autres responsabilités, suivi financier des mauvaises créances, et suivi financier du PERRCCA).
- La paie (production des paies, gestion des déductions à la source et remises, reddition et compte de dépenses).

Direction adjointe de la gestion budgétaire et de la performance financière

Cette direction adjointe est responsable des activités reliées à la planification et à la préparation budgétaire en accord avec les orientations stratégiques de l'organisation. Elle assure l'analyse et le suivi budgétaire, et produit les différents rapports exigés par les décideurs, le MSSS ou d'autres instances. La direction adjointe œuvre aussi sur le plan des analyses de performance et accompagne les intervenants dans les projets de réorganisation et d'optimisation.

La direction adjointe de la gestion budgétaire et de la performance économique regroupe deux secteurs d'activités, soit :

- La budgétisation :
 - planification budgétaire et production des budgets;
 - suivi, analyse et prévisions budgétaires;
 - production des différents rapports dans le cadre de la reddition des comptes aux divers intervenants et organismes selon les différents échéanciers;
 - production des rapports financiers trimestriels et semestriels (As-617 et RR-444);
 - suivi et accompagnement des partenaires internes dans les demandes de projets (analyse, validation, production de divers scénarios, etc.);
 - formation et soutien personnalisé aux gestionnaires des divers programmes dans le cadre du suivi budgétaire et des projets d'optimisation;
 - développement et maintien de liens privilégiés avec les intervenants gouvernementaux responsables de l'allocation budgétaire;
 - planification et suivi des financements alloués par le ministère ainsi que des comptes à recevoir en découlant;
 - suivi des cibles en lien avec les nouveaux développements ministériels;
 - vigie et suivi des modifications législatives ou normatives pouvant avoir un impact potentiel sur le budget de l'organisation;
 - participation à des projets spéciaux à titre de partenaire;
 - suivi de différents dossiers à portée régionale;
 - répartition des crédits alloués aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), à certains établissements et autres OSBL œuvrant en santé et service sociaux.

- La performance économique :
 - analyse de performance;
 - accompagnement et soutien dans les projets d'optimisation (production d'outils de gestion, d'analyse et de mesure);
 - production des rapports statistiques;
 - responsable de la qualité des données des éléments composant les rapports statistiques (unités de mesure);
 - pilotage et suivi des travaux sur le financement à l'activité;

- collaboration avec la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique
- accompagnement et soutien aux gestionnaires pour faciliter l'intégration de la notion de la performance;
- accompagnement et soutien aux gestionnaires dans le suivi des cibles en lien avec les développements et l'entente de gestion.

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

La Direction des services professionnels (DSP) coordonne l'ensemble des activités médicales, dentaires et pharmaceutiques du CIUSSS regroupées en trois volets administratifs : le volet opérations et première ligne, le volet hospitalier et pratiques professionnelles ainsi que le volet affaires médicales et administratives. À cet effet, elle est responsable de nommer les chefs de département, tel que défini par le plan d'organisation de la direction, et d'assurer le suivi des attentes au sujet de leur rôle et responsabilité.

Elle assure la gestion des dossiers professionnels des médecins, dentistes et pharmaciens qui pratiquent au sein de l'établissement et effectue le suivi de leurs nominations ainsi que des privilèges, avis de service et obligations qui y sont rattachés. Elle assume la responsabilité transversale du soutien aux pratiques professionnelles. À cet égard, elle supporte les différents comités du CMDP (Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens) et surveille leur fonctionnement en s'assurant que le Conseil contrôle et apprécie adéquatement la qualité des actes médicaux, dentaires et pharmaceutiques pour l'ensemble du CIUSSS.

Elle est responsable du groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) en lien avec les activités d'aide médicale à mourir, et du déploiement du bilan comparatif des médicaments (BCM) pour le CIUSSS. Elle contribue au développement des pratiques interprofessionnelles, notamment par le suivi et la mise à jour des ordonnances collectives. Elle promeut et soutient les activités d'enseignement et de recherche dans les différents secteurs sous sa responsabilité.

Par ailleurs, elle donne aussi l'autorisation pour l'ouverture des régimes de protection des personnes inaptes, l'accès aux demandes d'information, et assume la responsabilité de l'application du protocole de mises sous garde.

Finalement, la gestion de la prévention et le contrôle des infections du CIUSSS sont une responsabilité partagée entre la DSP et la Direction des soins infirmiers.

Dans le cadre des mandats régionaux qui sont dévolus au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et en collaboration avec le bureau du PDGA, la DSP assure le soutien au département régional de médecine générale (DRMG), au comité régional des services pharmaceutiques (CRSP), et assure la liaison avec les médecins-conseils affectés aux mandats régionaux. La DSP est également responsable des dossiers touchant l'accès aux services de santé physique pour la région de Montréal, notamment l'accès prioritaire aux services spécialisés.

Direction adjointe des services professionnels – volet hospitalier et pratiques professionnelles

La Direction des services professionnels – volet hospitalier et pratiques professionnelles, exerce un rôle de premier plan en veillant à la bonne marche des activités médicales du CIUSSS, en contribuant à leur planification et à leur développement et en soutenant ces équipes médicales.

Elle est responsable des départements hospitaliers (chirurgie, anesthésiologie, imagerie médicale, médecine d'urgence et médecine spécialisée) et elle s'assure de la mise en place et de maintien des trajectoires de soins dans la perspective d'un hôpital intégré dans sa communauté. Son mandat englobe aussi la gestion des séjours hospitaliers, dont la mise en place et le maintien d'une politique de planification précoce des congés. La direction médicale adjointe intervient dans les problématiques quotidiennes reliées au processus de soins

médicaux afin d'identifier des solutions sécuritaires pour les patients. Elle préside les comités de gestion clinique locaux de l'Hôpital de Verdun et de l'Hôpital Notre-Dame. Elle est responsable du laboratoire d'anatomie.

Elle a la responsabilité de l'optimisation des activités cliniques médicales des centres hospitaliers de soins de courte durée du CIUSSS. Elle assure une vigie quant à l'application des meilleures pratiques dans les différents secteurs de l'activité médicale et initie des projets d'amélioration continue de la qualité des soins et services. Elle assure la mise en place et le maintien des trajectoires de soins dans une perspective d'intégration des services hospitaliers dans la communauté. Elle assure aussi l'efficacité des processus cliniques et de leur amélioration constante, l'évolution des pratiques cliniques transversales par une implication active au niveau de la révision des processus de travail, soit la qualité, l'interdisciplinarité et l'expérience patient.

La tenue de différents éléments de formation continue pour assurer la meilleure qualité des processus de soins médicaux et la sécurité pour les patients fait aussi partie de ses responsabilités. Elle s'assure du développement de projets de recherche et/ou de l'évaluation des projets d'amélioration des pratiques cliniques et collabore avec les chefs de départements hospitaliers pour le recrutement médical.

En étroite collaboration avec les différentes directions concernées, dans un modèle de cogestion clinico-administrative, elle exerce l'encadrement des pratiques cliniques médicales du CIUSSS. Elle est impliquée dans le volet stratégique du programme de cancérologie. Elle travaille aussi en cogestion avec la Direction des ressources informationnelles pour les systèmes d'information cliniques.

Ainsi, elle veille à la bonne marche de l'ensemble des activités médicales hospitalières, contribue à leur planification ainsi qu'au développement et au soutien de ces équipes médicales. Elle organise et anime la tenue des rencontres « Journal Club interdisciplinaires » en amélioration continue.

Direction adjointe des services professionnels – volet affaires médicales et administratives

La Direction adjointe – volet affaires médicales et administratives exerce un rôle de première importance dans l'élaboration, la gestion et la révision du plan des effectifs médicaux, pharmaceutiques et dentaires et du plan clinique de l'établissement. Elle contribue à la révision des corridors de services médicaux. Elle a aussi, sous son autorité directe, la gestion du service des archives cliniques ainsi que de la pharmacie.

Elle coordonne les activités administratives de la direction des services professionnels et s'assure du respect des procédures reliées au recrutement médical et à la nomination des médecins, des dentistes et des pharmaciens. Plus particulièrement, elle assure un rôle-conseil auprès des chefs de département et des chefs de service dans les matières entourant le recrutement et les matières administratives de leurs secteurs. Son mandat inclus également d'assurer un rôle hiérarchique envers le personnel des services de soutien aux activités pharmaceutiques, du personnel du soutien au CMDP et celui de soutien aux départements médicaux de même que le personnel des archives.

Elle s'assure de la révision et l'optimisation des processus au sein de la direction. Elle exerce la surveillance de la procédure de complétion des dossiers médicaux et est responsable du soutien aux activités de garde notamment, par le développement d'un système de gestion intégré des listes de garde.

Elle coordonne aussi les démarches d'accès à la rémunération de la RAMQ et est la référence en ce qui concerne la rémunération médicale. À ce titre, elle voit à la mise à jour du plan de délégation de signatures et de la mise à jour de la liste des signataires autorisés ainsi que du suivi de l'adhésion aux ententes et annexes.

Elle assure le respect du cadre de référence en matière d'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et pour autrui, notamment quant à la capacité de l'établissement à faire état de son utilisation de ces mesures. Elle est la répondante Santé mentale Justice de l'établissement.

À titre de répondante des ententes de services et de collaboration pour la direction des services professionnels, elle coordonne et participe à l'élaboration, la négociation et le suivi des ententes.

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DE LA RECHERCHE

La Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) relève directement de la présidente-directrice générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). Elle est responsable du positionnement stratégique de la mission universitaire du CCSMTL et met en œuvre des stratégies efficaces et adaptées pour soutenir le développement de la mission universitaire dans ses différents volets : la recherche, l'enseignement, le transfert des connaissances, le rayonnement, le développement de pratiques de pointe et l'évaluation des technologies et des modes d'intervention (ETMI). Elle veille, en collaboration avec les directions cliniques et scientifiques, au développement de la vie scientifique au sein de l'établissement. Elle travaille en étroite collaboration avec différents partenaires permettant le développement des champs d'expertise des affaires universitaires. Plus spécifiquement, elle collabore avec les universités affiliées pour assurer le maintien et le développement des partenariats avec les différentes facultés et programmes universitaires. Elle assure le soutien aux activités des comités d'éthique de la recherche, ainsi que de la convenance institutionnelle pour les activités de recherche. La DEUR compte deux directions adjointes qui se partagent différents rôles.

Direction adjointe – Enseignement, UETMI et diffusion des connaissances

Cette direction adjointe identifie et actualise, en collaboration avec les équipes concernées, les stratégies de diffusion des connaissances et des expertises qui sont développées dans le cadre des activités scientifiques de l'établissement. En cogestion avec la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ), elle assure la gestion administrative et la coordination des stages qui se déroulent au CIUSSS. Elle voit au développement des dossiers liés à l'enseignement universitaire ainsi que la fluidité des liens avec les partenaires académiques. Elle est également responsable de la gestion des activités associées à l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention (UETMI) de même que de la gestion des bibliothèques et centres de documentation du CCSMTL.

Direction adjointe – Recherche, développement et transfert de connaissances

Cette direction adjointe veille, en collaboration avec les directions scientifiques, à la mise en œuvre des programmes et des activités attendues dans le cadre des désignations universitaires du CCSMTL. Elle maintient les liens de partenariat avec les facultés et les programmes universitaires associés aux activités sous sa responsabilité et voit au respect des contrats d'affiliation universitaire qui concernent son champ d'action. Elle veille à l'intégration de la mission universitaire dans les milieux en appui aux directions cliniques et soutient le développement d'une culture de recherche et l'intégration des activités de recherche au sein de l'établissement.

TROISIÈME PARTIE : BUREAU DU PRÉSIDENT-
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – PROGRAMMES
SOCIAUX ET RÉADAPTATION

Le bureau du président-directeur général adjoint est responsable de soutenir les directions dispensant les soins et services relatifs aux programmes sociaux et de réadaptation. Il exerce un rôle de soutien au bureau du PDG et exerce un rôle stratégique transversal des directions sous sa responsabilité, tels la santé publique, les programmes en déficiences (DI-TSA-DP), programme jeunesse, programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, le programme santé mentale et dépendance de même que les services généraux et partenariats urbains. Il coordonne également l'arrimage et la concertation des directions cliniques et universitaires quant aux enjeux transversaux dans un contexte de continuum de soins et de services et de responsabilité populationnelle.

Il favorise et simplifie en concertation avec l'ensemble des programmes l'accès aux services pour la population en contribuant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et en accroissant son efficience et son efficacité, et ce, tant dans la dimension locale que régionale de l'offre de service.

Il assume notamment la responsabilité de :

- coordonner l'ensemble des programmes sociaux et de réadaptation, de santé publique de l'établissement;
- assurer la coordination transversale interprogrammes (tous programmes confondus) en animant le comité de coordination clinique et universitaire;
- gérer certains mandats régionaux antérieurement assumés par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et l'articulation des partenariats régionaux mis en place.

Direction des services généraux et partenariats urbains

La Direction des services généraux et partenariats urbains propulse le concept de santé urbaine avec comme fondement le portrait populationnel, les enjeux propres aux deux RLS et l'accès aux services de proximité par une synergie renouvelée entre les services généraux, les GMF, les activités de santé publique et le développement des communautés locales. Elle coordonne les mandats et les travaux régionaux en soutien à la table des PDG et PDGA, en collaboration avec la Direction des services professionnels. Elle utilise les compétences et expertises transversales locales et régionales, pour assurer la mobilisation des autres programmes-services et la santé physique autour de ce concept. Elle se donne les leviers afin d'être chef de file dans la dispensation de soins et de services de proximité et ainsi faire face aux inégalités sociales et enjeux spécifiques de santé publique propre au territoire local. Elle prévoit également une instance de liaison avec les fondations.

Mandat de la direction :

- Simplifier les efforts de la clientèle pour l'accès aux services dont elle a besoin (notamment pour celle ayant des besoins particuliers et celle sans médecin de famille).
- Simplifier, optimiser, faciliter et promouvoir les trajectoires de services afin de minimiser le recours à l'urgence.
- Favoriser des pratiques pour rejoindre des clientèles dans la communauté avant qu'elles ne soient hospitalisées.
- Identifier et simplifier les trajectoires pour les clientèles qui n'ont pas de médecin de famille, pour les patients hors centre-ville et en transit afin qu'elles puissent avoir accès à certains programmes.
- Explorer l'idée d'un guichet unique (transversal) de services afin d'éviter les allers-retours des patients.

En plus de mandats directement rattachés à la direction, l'équipe regroupe cinq secteurs ayant des mandats locaux et régionaux et est composée d'un total de huit équipes.

Direction adjointe des services généraux

La Direction adjointe des services généraux est responsable de l'ensemble des services ambulatoires de première ligne en santé physique, la coordination des activités de la première ligne médicale ainsi que des mécanismes visant à faciliter l'accès aux services médicaux à la population, notamment avec le Guichet d'accès pour la clientèle orpheline (GACO). De plus, elle regroupe l'ensemble des activités liées à l'enseignement médical de première ligne. Elle se déploie dans 11 points de services situés dans les installations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

En plus des services de santé courants et de services sociaux en CLSC, ainsi que les services afférents à la gestion des maladies chroniques, elle a également des mandats régionaux : le Centre de répartition des demandes de services montréalais (CRDS), le programme Côté cour (accès à la justice pour les victimes de

violenxe sexuelle), le programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) et le Centre désigné d'agression sexuelle.

Le territoire du CIUSSS compte 15 GMF dont 6 sont intramuros. La direction favorise et coordonne la mise en place des GMF, des cliniques réseau et de cliniques réseau intégrées. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de personnes de la communauté d'avoir accès à un médecin de famille, notamment par le Guichet d'accès pour la clientèle orpheline (GACO).

Elle est également responsable de la gestion du Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille (GMF), Programme de désignation réseau pour les GMF (GMF-R) ainsi que du Cadre de gestion des groupes de médecine universitaire (GMF-U). Ainsi, pour le territoire du CIUSSS la direction soutient 15 GMF, dont 6 sont intramuros, 4 GMF-R et 3 GMF-U.

Direction adjointe-partenariats urbains

La Direction adjointe-partenariats urbains a une portée transversale, en soutien notamment aux directions clientèles et à la Direction générale adjointe - Programme santé physique générale et spécialisée et en partenariat intersectoriel sur la base de mandats locaux et de coordination régionale. À cet égard, la DA-PU travaille également étroitement avec la Direction régionale de santé publique et l'équipe de soutien à la transformation du MSSS Montréal-Montérégie. Elle contribue à l'actualisation de la mission du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en canalisant une majorité de mandats de coordination régionale et complémentaire à l'offre de service, à l'extérieur des directions clientèles. Elle favorise également la synergie avec les directions clientèles en contribuant à optimiser l'impact (accessibilité, qualité, continuité) de l'offre de service du CIUSSS territorialement et régionalement et en favorisant l'exercice de la responsabilité populationnelle en agissant notamment comme maillon avec les différentes communautés.

Accès et soutien à l'offre de service régionale

Service régional activités communautaires et itinérance

Sous l'autorité du chef de service régional, et en vertu d'un mandat ministériel, ce service remplit des mandats liés à la planification opérationnelle, à l'organisation, à la réalisation d'activités, à la gestion financière et à la reddition de comptes pour l'ensemble des activités communautaires liées à la gestion de plus de 661 organismes communautaires (PSOC) représentant 26 catégories différentes (santé mentale, DI-TED, maintien à domicile, hébergement femmes, centres de femmes, maison de jeunes, etc.) et en assure les suivis et la reddition de comptes. Ce service régional assure également l'animation et la coordination régionale des travaux du comité intersectoriel (interministériel) en itinérance et assure les liens de reddition avec le MSSS ainsi qu'avec les établissements.

Service du bénévolat

Sous l'autorité du chef de service du bénévolat, ce secteur est responsable du recrutement, de l'évaluation et de la formation des bénévoles pour l'ensemble du CIUSSS. Il travaille en étroite collaboration avec des responsables locaux des différentes installations de façon à assurer une offre de service propre aux réalités clientèle de chacun des milieux, en soutien aux équipes cliniques.

Partenariat (ententes de service, diversité et relations réseau)

Ce secteur contribue au développement d'un continuum intégré de services par le soutien aux directions dans le développement et l'animation d'ententes de partenariat interétablissements. Il exerce également le suivi des ententes des organisations financées hors PSOC sur le plan régional de même que la coordination régionale de dossiers dévolus par le MSSS tels que la violence conjugale et la santé des hommes et des femmes. Ce secteur est également responsable du développement d'une vision d'organisation sensible à la diversité ethnoculturelle. La gestion de la banque régionale d'interprètes (100 interprètes, 50 langues) et le programme d'accès en langue anglaise (coordination du comité régional) sont également sous la gouverne de ce secteur.

Coordination territoriale santé publique et développement des communautés locales et service activités de prévention et promotion de la santé

Conformément au Plan national de Santé publique, ce secteur est responsable de l'actualisation du programme-service de santé publique pour les réseaux locaux de Faubourg – Plateau-Mont-Royal – Saint-Louis-du-Parc et Verdun/Côte-Saint-Paul – Saint-Henri – Pointe-Saint-Charles, notamment en regard du plan d'action régional intégré 2016-2020. Tel que prévu dans la nouvelle gouverne en santé publique, ce secteur comprend une coordination territoriale regroupant les équipes locales de santé publique des deux réseaux locaux de services, incluant les organisateurs communautaires. Cette coordination inclut également un service activités de prévention et de promotion de la santé. À cet égard, les équipes travaillent étroitement avec les directions clientèles en soutien à l'offre de service et au développement des communautés locales et assurent le suivi et la reddition de compte matricielle de plus de 100 employés à temps complet. Cette coordination chapeaute également la gestion de la ligne d'information à la population conformément à une directive ministérielle et assure les liens à cet égard avec les différentes directions concernées.

Coordination régionale mesures d'urgence, liaison avec les salles d'urgence, sécurité civile et intérieure

Sous l'autorité du coordonnateur régional et en vertu d'un mandat ministériel, ce secteur a la responsabilité de mettre en place et de présider un mécanisme de concertation permettant d'assurer un développement harmonieux de la sécurité civile dans la région de Montréal. Il assume un leadership auprès des autres établissements et organismes de la région de Montréal au chapitre de la coordination et de la cohésion régionale en sécurité civile, particulièrement pour les projets ou travaux qui dépassent les limites territoriales d'un seul établissement. Il agit comme interlocuteur privilégié pour le MSSS ainsi qu'à titre de représentant mandaté auprès du réseau et des partenaires relativement aux activités majeures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans la région de Montréal. À cet effet, il s'assure de la mise en application dans la région de Montréal des orientations ministérielles en sécurité civile, notamment celles

de la Politique ministérielle de sécurité civile. Il représente le réseau de la santé et des services sociaux lors des réunions de l'Organisation régionale de la sécurité civile de Montréal, convoquées par les représentants du ministère de la Sécurité publique, ainsi que lors de réunions des comités municipaux. Avec l'équipe ministérielle de la Direction des soins urgents, de traumatologie et du continuum clinique (DSUTCC), il collabore également à l'élaboration et l'évaluation d'objectifs stratégiques du réseau montréalais en matière de gestion des salles d'urgence, en partenariat avec les établissements et Urgences-Santé.

Service sécurité intérieure

Ce service relève de la coordination régionale des mesures d'urgence. Sous l'autorité du chef de service de la sécurité intérieure, il est responsable de la sécurité (accès aux locaux, prévention des incendies, surveillance) et des plans de mesures d'urgence locaux pour l'ensemble des points de service. À cet effet, il coordonne un centre opérationnel permettant une réponse 24/7 notamment par le biais d'une patrouille.

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

La Directrice de la protection de la jeunesse (DPJ) et Directrice provinciale (DP) relève directement du PDGA. Il exerce les responsabilités qui lui sont confiées par la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) et les dispositions législatives en matière d'adoption et de recherche d'antécédents sociobiologiques ainsi que de médiation et d'expertise psychosociale. La DPJ/DP est une autorité clinique et sociale pour la protection des enfants. Il est personnellement imputable et responsable de la situation de chaque enfant pris en charge en vertu de ces deux lois.

Pour réaliser adéquatement son mandat, il compte sur des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, des partenaires intersectoriels des milieux de la police, de l'éducation, des centres de la petite enfance et de la justice ainsi que sur des partenaires communautaires. Il peut s'appuyer sur plusieurs protocoles établis avec ces partenaires pour faciliter le soutien aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

La DPJ/DP assume le service de l'accueil, regroupant la réception et le traitement des signalements, cinq services d'évaluation et d'orientation ainsi que les services de révision, d'adoption, d'expertise/médiation, d'intervention rapide et complémentaire et une équipe polyvalente. Le directeur de la protection de la jeunesse est assisté d'un DPJ-DP adjoint, d'un adjoint et compte sur onze chefs de service. Compte tenu de ses responsabilités à l'égard des enfants, il assume un lien fonctionnel avec la direction du programme jeunesse (L4S, LPJ). Aussi, afin de réaliser le mandat qui lui est confié à titre de DP, il agit en collaboration avec le directeur adjoint réadaptation, hébergement et santé des adolescents (Direction programme jeunesse, LSJPA).

Direction de la protection de la jeunesse adjointe

La DPJ-DP adjointe assiste la DPJ/DP dans l'ensemble de ses responsabilités et de ses attributions. Tel que prescrit par la LPJ, elle remplace la DPJ/DP lorsque celle-ci est absente ou dans l'impossibilité d'agir. Elle participe à l'élaboration des mécanismes de contrôle qualitatif et quantitatif des services aux enfants et aux jeunes en besoin de protection. Elle assume le développement d'une vue d'ensemble des problématiques et s'assure d'une gestion cohérente des orientations et des décisions relatives à l'application de la LPJ. De plus, elle coordonne les services adoption et révision.

Adjoint à la direction de la protection de la jeunesse

L'adjoint à la direction de la protection de la jeunesse soutient la DPJ au plan de la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles. Aussi, elle veille à la reddition de comptes, entre autres par l'élaboration de tableaux de bord et d'outils de suivi. De plus, elle coordonne les services d'expertise/médiation ainsi que le service d'intervention rapide et complémentaire.

Accueil DPJ

L'accueil DPJ (réception et traitement des signalements/urgences sociales) est la porte d'entrée en protection de la jeunesse. Ce service 24/7 reçoit les signalements faits à la DPJ ainsi qu'une gamme de

demandes d'information ou de consultation. Il réfère l'enfant pour qui un signalement est retenu au service d'évaluation/orientation. De plus, il répond à l'ensemble des urgences sociales en dehors des heures régulières de travail et, à cet égard, travaille en collaboration avec le chef et les intervenants « terrains » qui sont en disponibilité. Si le signalement n'est pas retenu et que la situation le requiert, il doit assurer une référence de l'enfant ou de ses parents vers les services appropriés.

Évaluation et orientation des enfants et des jeunes

Quatre services d'évaluation/orientation sont répartis sur l'île de Montréal. Une cinquième équipe est spécialisée dans le traitement de situations d'abus physiques et sexuels. Chaque équipe a le mandat d'évaluer la situation d'un enfant dont le signalement a été retenu. L'objectif est de déterminer si la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis. Si c'est le cas, elle détermine, en concertation avec la famille, les mesures à privilégier pour mettre fin à la situation de compromission et éviter que celle-ci ne se reproduise. Cette démarche réalisée avec la famille peut se conclure par une entente sur des mesures volontaires, par une entente pour une intervention de courte durée ou par une intervention judiciaire. Le cas échéant, un juge doit statuer si la sécurité ou le développement est compromis et, si c'est le cas, décider des mesures à appliquer. Si la DPJ constate que la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis et que la situation le requiert, il doit assurer une référence de l'enfant et de ses parents vers les services appropriés.

Intervention rapide et complémentaire

Ce service offre une gamme d'activités complémentaires aux services d'accueil et d'évaluation/orientation. Il assure une intervention rapide et intensive auprès des enfants et des jeunes en situation de crise. Il réalise le programme de vérification complémentaire dans le cadre du traitement d'un signalement.

Révision des situations

Le réviseur évalue la situation d'un enfant de façon régulière ou lorsque des faits nouveaux le justifient. Cette révision a pour but de déterminer si l'enfant est toujours en besoin de protection et, dans l'affirmative, de poursuivre ou de modifier les mesures en cours par une nouvelle entente sur les mesures volontaires ou par un retour au tribunal. La révision s'effectue en présence des jeunes, des parents et des personnes significatives pour l'enfant. Le réviseur procède également à la révision de toute situation d'enfant placé en vertu de la LSSSS depuis un an et pour lequel aucune décision n'a été prise quant à un retour possible chez ses parents. Cette révision a pour but de déterminer si la sécurité ou le développement de cet enfant est compromis au sens de la LPJ. Si la DPJ constate que la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis et que la situation le requiert, il doit assurer une référence de l'enfant ou de ses parents vers les services appropriés.

Adoption québécoise et internationale et recherche d'antécédents sociobiologiques

Ce service est responsable de l'adoption québécoise et du volet évaluation en matière d'adoption internationale. L'adoption d'un enfant québécois peut se réaliser lorsqu'un consentement est signé par les parents biologiques ou qu'une déclaration d'admissibilité à l'adoption a été prononcée par la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse. Elle peut aussi se réaliser par le biais d'un projet de famille d'accueil de type banque mixte dans les situations où un enfant est dépisté comme étant à haut risque d'abandon.

Le service adoption est aussi responsable de la recherche d'antécédents sociobiologiques qui permet à des enfants adoptés et à des parents biologiques d'obtenir des informations non confidentielles contenues dans le dossier adoption. Les retrouvailles sont possibles avec le consentement des personnes concernées.

Médiation familiale et expertise psychosociale

Ce service offre un programme de médiation familiale pour aider les parents qui vivent une rupture à prendre des décisions concernant leur enfant, ou après une rupture, pour les aider à adapter leurs décisions parentales en fonction des nouvelles réalités de la famille. Cette démarche facilite le règlement de l'exercice de l'autorité parentale et permet de conclure des arrangements quant au lieu de résidence, à l'accès aux enfants, à la contribution financière de chacun et au partage des biens.

L'équipe offre aussi un service d'expertise psychosociale pour évaluer la situation sociale et familiale de l'enfant dont la garde et les droits d'accès font l'objet d'un litige entre ses parents devant la Cour supérieure. Les résultats de l'évaluation sont transmis au juge et aux avocats des parents. Le Tribunal entérinera l'accord des parents sur les recommandations faites par l'expert ou prendra alors les décisions dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Équipe polyvalente

Ce service a pour mandat de soutenir les services d'Évaluation/Orientation, d'intervention rapide et complémentaire (volet des vérifications complémentaires à l'étape du traitement du signalement), d'adoption (volet évaluation des postulants pour être famille d'accueil banque mixte) et de Médiation-Expertise (volet expertise) dans la réalisation de leurs mandats respectifs.

Elle contribue à diminuer les délais d'attente dans ces secteurs et permet une gestion plus efficace des priorités de la direction. Plus spécifiquement, elle assure au service adoption la mise en place et le maintien d'une banque de familles d'accueil prêtes pour un jumelage rapide et, pour les secteurs É/O, elle permettra une gestion des assignations axée sur les besoins prioritaires.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)

Direction régionale de santé publique

En vertu de l'article 373 de la LSSSS ainsi qu'à l'article 90 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales. La directrice régionale coordonne les services et l'utilisation des ressources pour l'application du plan régional de santé publique, et ce, en conformité avec le Programme national de santé publique. Cette responsabilité s'ajoute à celles d'information à la population, de surveillance, d'action face aux menaces à la santé, d'expertise en prévention et en promotion et d'action intersectorielle. En ce sens, la directrice de santé publique est l'autorité de santé publique régionale et est donc imputable de l'ensemble du programme-services de santé publique de la région.

Direction adjointe des opérations, partenariats, planification, recherche, enseignement, connaissance et surveillance (DA-DRSP)

En plus d'assurer la gestion courante des opérations de la direction régionale de santé publique, cette direction adjointe assure la gestion de l'ensemble des opérations de planification et de mise en œuvre du plan d'action régional intégré de la santé publique (PARI-SP). En collaboration avec les cinq CIUSSS et les établissements non fusionnés, elle a la responsabilité d'instaurer la structure de gouverne régionale et les liaisons partenariales qui permettront la mise en œuvre et le suivi du PARI-SP. Dans ce contexte, elle a le mandat de veiller à la mobilisation de l'ensemble des gestionnaires et des équipes de santé publique des cinq CIUSSS de la région montréalaise et, ainsi, de contribuer aux décisions concernant les objectifs stratégiques et opérationnels de la DRSP.

Elle assume les activités relatives à la production, à l'analyse, à la diffusion et au transfert des connaissances de pointe sur la santé des Montréalais, sur les déterminants et sur les interventions efficaces en santé publique afin de soutenir des actions favorables à la santé au niveau régional et dans les territoires des CIUSSS. Elle assure également la gestion des mesures de santé publique auprès des organismes communautaires, des tables de quartiers et des tables sectorielles de la région montréalaise.

Direction adjointe santé au Travail

Déoulant de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et de la Loi sur la Santé publique (LSP). La direction adjointe du programme de la Santé au travail a la responsabilité d'appliquer le cahier des charges et l'entente de gestion annuelle avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) qui impliquent des obligations législatives et contractuelles en lien avec les activités associées aux responsabilités de la directrice de santé publique. Cette direction adjointe exerce son mandat dans les territoires des cinq CIUSSS et auprès des travailleurs des 65 000 milieux de travail de la région montréalaise

DIRECTION DES PROGRAMMES EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME ET DÉFICIENCE PHYSIQUE (DI-TSA ET DP)

La direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) est responsable de l'ensemble des activités relatives à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sous sa responsabilité, ainsi que de l'organisation clinique des services nécessaires à l'exercice de ses responsabilités locales, régionales et suprarégionales pour les programmes clientèles en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.

La direction DI-TSA-DP doit s'assurer que soit déployé l'ensemble des services nécessaires à ces personnes, par la mise en place d'un continuum de soins et de services répondant aux besoins de ces clientèles et de leurs proches, et doit soutenir les partenaires et la communauté qui interviennent auprès de ces clientèles.

Elle a aussi le mandat, par sa désignation universitaire en déficience physique, de contribuer au développement des connaissances, des pratiques et des services à la population dans le cadre de son expertise en réadaptation physique.

Rôles et responsabilités

Afin d'assumer l'ensemble de ses fonctions, la direction DI-TSA-DP a mis en place trois directions adjointes. Chacune est constituée selon un continuum de soins et de services qui regroupe un ensemble de services intégrés, spécialisés et surspécialisés destinés à une clientèle spécifique dans un contexte de continuité et de complémentarité des services intra-CIUSSS et inter-CIUSSS ou CISSS.

Chaque direction adjointe doit s'assurer de l'accessibilité, de la qualité et de la continuité des services de son continuum. Elle doit favoriser le développement harmonieux des services en fonction du développement des connaissances et des pratiques de pointe en intégrant celles-ci à la pratique d'intervention courante.

Direction adjointe du continuum en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme 1^{re}, 2^e et 3^e lignes

Le continuum en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme s'adresse à des personnes de tous âges qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ainsi qu'à leur famille et à leurs proches. Il offre également des services aux enfants ayant un retard significatif dans leur développement ainsi qu'aux personnes ayant un trouble de la communication sociale.

Sous cette direction adjointe, on retrouve un ensemble de services qui visent à développer et à maintenir les capacités des personnes, à compenser leurs incapacités, à favoriser leur autonomie fonctionnelle et à soutenir leur pleine participation sociale. Les services visent aussi à soutenir la famille et les proches ainsi qu'à assurer aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme l'accès aux services destinés à l'ensemble de la population.

Elle rejoint également tout organisme de la société civile qui a des responsabilités à leur égard. Ainsi, elle contribue à l'amélioration des services destinés à l'ensemble de la population par le partage de l'expertise de ses intervenants.

Direction adjointe du continuum en déficience physique 1^{re}, 2^e et 3^e lignes

Le continuum en déficience physique s'adresse à des personnes de tous âges qui présentent une déficience sensorielle (déficience auditive, surdité, trouble de traitement auditif) ou une déficience du langage (3-25 ans), et aux personnes adultes et âgées qui présentent une déficience motrice significative et persistante ayant des impacts sur la réalisation des habitudes de vie, ainsi qu'à leur famille et à leurs proches. De plus, le continuum assume la prestation des services psychosociaux courants spécifiques aux personnes sourdes gestuelles. Il offre également des services aux enfants ayant un retard significatif dans leur développement ainsi qu'aux personnes ayant un trouble de la communication sociale. Certains services sont offerts en fonction de la responsabilité locale et régionale du CIUSSS. Toutefois, de nombreux mandats suprarégionaux s'y retrouvent aussi.

Sous cette direction adjointe se trouve un ensemble de services qui visent à développer et à maintenir les capacités des personnes, à compenser leurs incapacités, à favoriser leur autonomie et à soutenir leur pleine participation sociale. La nature des besoins de ces personnes fait en sorte qu'elles doivent recourir, à un moment ou à un autre, à des services spécialisés et surspécialisés de réadaptation. Les services interdisciplinaires offerts visent aussi à soutenir la famille et les proches ainsi qu'à assurer aux personnes présentant une déficience physique l'accès aux services destinés à l'ensemble de la population.

Cette direction adjointe travaille également en collaboration avec tout organisme de la société civile qui a des responsabilités à l'égard des personnes ayant une déficience physique. Via l'expertise de ses intervenants et par sa collaboration à la mission universitaire en déficience physique, elle contribue à l'amélioration des services destinés à l'ensemble de la population.

Direction adjointe des services de réadaptation en milieux de vie substituts

Le continuum de services de réadaptation en milieux substituts s'adresse aux personnes des continums en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.

La direction des services de réadaptation en milieux de vie substitut a la responsabilité d'offrir des services d'adaptation et de réadaptation dans différents types de milieux de vie substitut qui permettent de répondre aux besoins évolutifs et diversifiés de la clientèle. La direction assure et met en place les conditions nécessaires pour offrir des services de qualité dans le respect des droits de l'utilisateur. Elle agit avec prudence et diligence à l'égard de la sécurité, de l'intégrité et de la dignité des personnes qui reçoivent des services dans ces différents milieux de vie.

Le développement d'une variété de milieux de vie ainsi que l'organisation de services permettent de mettre en place une offre de service flexible et adaptée aux besoins diversifiés de la clientèle. Cette personnalisation

des services favorise la prise en compte de chacune des personnes et se veut un moyen pour permettre aux usagers de participer pleinement à la réalisation de leur projet de vie.

La direction adjointe des services de réadaptation en milieux de vie substituts et l'ensemble de son personnel travaillent en concertation avec ses différents partenaires à mettre en place les conditions nécessaires pour offrir un milieu de vie se rapprochant le plus d'un chez-soi et dans lequel les personnes peuvent exercer leurs rôles sociaux et développer leur participation citoyenne.

DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE

La Direction du programme jeunesse relève directement du président-directeur général adjoint du CIUSSS. Elle est responsable d'offrir des services aux enfants, jeunes et familles sur les territoires des deux réseaux locaux de services du CIUSSS (*Faubourgs – Plateau-Mont-Royal – Saint-Louis-du-Parc* et *Verdun/Côte-Saint-Paul – Saint-Henri – Pointe-Saint-Charles*) ainsi qu'aux jeunes et familles nécessitant des services psychosociaux et de réadaptation dans un contexte de la Loi sur la santé et services sociaux, la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

La Direction du programme jeunesse inclut également un continuum de santé mentale jeunesse. En protection de la jeunesse, elle a pour rôle spécifique de desservir des enfants et familles des communautés francophones et allophones de la région de Montréal.

Elle organise ses services selon une approche de promotion de la santé et du bien-être et de prévention tout en assurant la participation des jeunes, des familles et des communautés et le développement de leur pouvoir d'agir. Elle compte une offre de service en périnatalité et trois directions adjointes qui se partagent différents rôles et responsabilités en lien avec le programme Jeunes en difficulté, le programme Santé mentale et des activités locales en Santé publique.

Direction adjointe du programme jeunesse - services dans la communauté et ressources

Cette direction adjointe est responsable des services de proximité auprès des jeunes et des familles de deux territoires locaux ainsi que des services dans la communauté, offerts sur le plan régional en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle assure les fonctions de promotion, de recrutement, de jumelage, d'évaluation des milieux de vie substitut ainsi que de contrôle de qualité des services offerts aux usagers des ressources non institutionnelles pour les enfants nécessitant un milieu de vie substitut. Elle est composée d'équipes interdisciplinaires afin de répondre aux besoins diversifiés de la clientèle.

Cette direction adjointe offre des suivis en soins infirmiers, en hygiène dentaire, en services psychosociaux ainsi que des services en nutrition et en ergothérapie afin de soutenir le développement des enfants et des jeunes. L'ensemble des services offerts en milieu scolaire et en clinique jeunesse fait partie intégrante de cette direction adjointe.

Direction adjointe du programme jeunesse - santé mentale et réadaptation enfants et adolescentes

Cette direction adjointe regroupe les services spécifiques et de santé mentale pour les jeunes en difficulté. Ce continuum inclut des services d'évaluation, de suivi de santé, psychosocial, psychologique et d'hébergement spécialisé pour jeunes aux prises avec des problématiques complexes et soutient l'ensemble des intervenants de la direction du programme jeunesse et de la direction de la protection de la jeunesse afin de mieux desservir l'ensemble de la clientèle des deux directions.

L'ensemble des services de réadaptation avec ou sans hébergement pour enfants et adolescentes est regroupé à l'intérieur de cette direction adjointe, qui a également une responsabilité de soutenir les jeunes adolescentes en transition vers la vie adulte.

Direction adjointe du programme jeunesse - réadaptation adolescents et jeunes contrevenants

Cette direction adjointe regroupe l'ensemble des services de réadaptation avec ou sans hébergement pour adolescents, et a également une responsabilité de soutien auprès des jeunes adolescents en transition vers la vie adulte.

Elle est responsable des services aux jeunes contrevenants et offre des services d'expertise prédécisionnelle, de suivi dans la communauté, d'évaluation/orientation, incluant la surveillance et la probation. Elle offre également des services de détention provisoire, de garde ouverte et de garde fermée. L'approche favorise la participation des jeunes et l'apprentissage de comportements prosociaux.

DIRECTION DU PROGRAMME SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

La Direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) relève du président-directeur général adjoint du CIUSSS. Cette direction contribue à la mission du CIUSSS quant aux services à offrir à la clientèle principalement âgée et en perte d'autonomie du territoire desservi par le CIUSSS, mais aussi au niveau régional et suprarégional. Elle regroupe les services offerts pour l'ensemble du continuum, tant en centres d'hébergement, en ressources intermédiaires, en soutien à domicile, en hôpitaux de jour qu'en centres de jour, de même que les services offerts en centres ambulatoires à la clientèle gériatrique. Elle dessert également la clientèle majoritairement âgée qui a besoin de récupération fonctionnelle, de soins post-aigus ou de réadaptation fonctionnelle intensive et d'évaluation gériatrique. De plus, elle gère l'équipe psychosociale de l'Hôpital de Verdun et de l'Hôpital Notre-Dame. Elle est responsable du mécanisme d'accès à l'hébergement, de même que l'accès aux lits de soins post-aigus et de réadaptation en santé physique du CIUSSS et des guichets d'accès en soutien à domicile. La direction SAPA a mis en place une équipe ambulatoire SCPD (syndromes comportementaux et psychologiques de la démence) pour venir en aide aux usagers, à leurs proches de même qu'aux intervenants travaillant auprès de cette clientèle. Des services de soins palliatifs à domicile sont offerts par cette direction à la population qui le requiert, peu importe son âge. La Direction du programme SAPA coordonne les activités nécessaires pour assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services en collaboration avec les autres directions du CIUSSS et différents partenaires externes dans le but d'opérationnaliser son mandat auprès de la population visée. De plus, elle collabore activement à différents projets de recherche.

Direction adjointe de l'hébergement

La Direction adjointe de l'hébergement regroupe l'ensemble des services offerts dans nos 17 centres d'hébergement et accueille 2736 résidents permanents. En plus de ces usagers. Le recours au centre d'hébergement est rendu nécessaire lorsque la personne ne peut plus demeurer dans son milieu de vie naturel malgré le soutien de son entourage et les services offerts à domicile. Le centre d'hébergement est un milieu de vie dans lequel des soins et des traitements sont prodigués. Il offre des services d'assistance et de soutien dans le cadre de milieu de vie substitut. L'équipe offre des soins et services tout en accordant une priorité aux besoins et aux attentes des résidents dans le respect de leur volonté. L'établissement dispose d'unités spécifiques de type I et II, de même qu'une unité à vocation régionale accueillant une clientèle en déficience intellectuelle. Différents micro-milieus ont été mis en place dans le but de répondre aux besoins de la clientèle.

Direction adjointe du soutien à domicile et des ressources intermédiaires

Les services de soutien à domicile de notre CIUSSS desservent les territoires des réseaux locaux de services Plateau-Mont-Royal – Saint-Louis-du-Parc et Verdun/Côte-Saint-Paul – Saint-Henri – Pointe-Saint-Charles. Une gamme de services adaptés aux personnes en perte d'autonomie est offerte pour leur permettre de demeurer le plus longtemps possible à leur domicile. Des services sont également offerts à la clientèle en post-hospitalisation qui est dans l'incapacité de se déplacer sur une base temporaire. Des soins palliatifs et de fin de vie sont également disponibles dans les deux territoires. Le domicile est toujours la première option considérée par tous les intervenants. La philosophie d'intervention est basée sur la politique ministérielle

Chez soi : le premier choix. La clientèle desservie a accès à différents services adaptés à ses besoins comme les soins infirmiers, les soins médicaux, la réadaptation, la nutrition, les soins d'assistance aux activités de la vie quotidienne, l'aide psychosociale, les prêts d'équipements, l'aide-domestique, l'adaptation de domicile et le soutien aux proches. L'équipe de travailleurs sociaux de l'Hôpital de Verdun et de l'Hôpital Notre-Dame est sous la responsabilité de cette direction adjointe.

Le CIUSSS compte également des ressources intermédiaires pour accueillir les usagers en moyenne perte d'autonomie. Ces ressources plus légères sont utilisées lorsque le soutien à domicile n'est plus possible et que la perte d'autonomie n'est pas suffisamment importante pour orienter la personne en centre d'hébergement. La ressource intermédiaire tente de se rapprocher le plus possible du mode de vie de l'usager lorsqu'il vivait à domicile.

Direction adjointe des services ambulatoires et de l'accès au continuum SAPA

Les services ambulatoires et l'accès au continuum SAPA regroupent plusieurs services qui permettent de compléter l'offre de service à la clientèle en perte d'autonomie.

Cette direction adjointe est responsable de l'accès au continuum SAPA. Elle assure la coordination optimale des services avec les milieux hospitaliers et de réadaptation avec lesquels elle interagit de façon continue afin de réduire le nombre d'usagers en niveau de soins alternatifs dans ces milieux, de favoriser une utilisation appropriée de ces ressources et d'assurer l'accès à l'ensemble des services du continuum SAPA. Elle traite l'ensemble des demandes acheminées aux guichets d'accès du soutien à domicile. Le mécanisme d'accès à l'hébergement a la responsabilité d'évaluer les demandes d'hébergement de longue durée ou en ressource intermédiaire et en hébergement temporaire de notre territoire et d'orienter la personne vers la ressource qui répond le mieux à ses besoins. Le mécanisme d'accès à l'hébergement gère également les listes d'attente des centres d'hébergement et des ressources intermédiaires. Cette équipe gère aussi l'accès aux lits de soins post-aigus et de réadaptation santé physique.

Les lits d'hébergement temporaire visent à offrir une ressource d'hébergement pour une durée limitée dans le temps et dans certaines circonstances à une personne qui réside à domicile et étant à la charge d'un proche aidant pour assurer ses besoins essentiels. Il répond à un besoin ponctuel, planifié ou non de répit ou de dépannage. Quelques lits sont destinés à accueillir des personnes en situation d'urgence sociale. Ces lits sont situés en centre d'hébergement. Ces lits sont intégrés sur les unités de soins post-aigus.

La direction adjointe est également responsable de :

- De cinq centres de jours
- De trois hôpitaux de jour
- De l'unité de courte durée gériatrique (UCDG)
- Des unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI)
- De six cliniques externes spécialisées en gériatrie de 3^e ligne
- De cliniques externes de 2^e ligne de différentes spécialités médicales qui desservent spécifiquement la communauté chinoise et du Sud-Est asiatique.

Elle coordonne les activités de l'équipe SCPD (symptômes comportementaux et psychologiques de la démence), une équipe spécialisée de 3^e ligne qui a pour mandat de soutenir les équipes de soins qui font

face de plus en plus souvent à des usagers présentant des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.

La Direction du programme SAPA offre également des services ambulatoires de réadaptation pour la clientèle adulte (SARCA). La mission de ce service est d'offrir des services de réadaptation unidisciplinaire (physiothérapie et ergothérapie) externes à une clientèle adulte qui est de retour à domicile après un séjour à l'hôpital, à l'urgence ou à l'URFI.

DIRECTION PROGRAMME SANTÉ MENTALE ET DÉPENDANCE

La Direction programme santé mentale et dépendance relève du président-directeur général adjoint des programmes sociaux et de réadaptation. Elle est responsable de l'ensemble des activités relatives à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sous sa responsabilité, ainsi que de l'organisation clinique des services nécessaires à l'exercice de ses responsabilités locales et régionales pour les programmes santé mentale et dépendance. Elle assume la responsabilité des programmes et services du continuum 1^{re} et 2^e lignes en santé mentale adulte, du continuum 1^{re}, 2^e et 3^e lignes en dépendances, de l'ensemble des services cliniques offerts à la clientèle en situation d'itinérance et s'assure de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action ministériel en santé mentale, du Plan d'action interministériel en itinérance et de l'offre de service du Programme-services Dépendances.

La Direction programme santé mentale et dépendance met en place les conditions nécessaires pour offrir des services de qualité dans le respect des droits de l'utilisateur, de sa dignité et du plein exercice de sa citoyenneté et de son autodétermination afin de soutenir sa pleine participation sociale.

La Direction programme santé mentale et dépendance s'assure que soit déployé l'ensemble des services nécessaires à ces personnes, par la mise en place d'un continuum de soins et de services et par la collaboration au développement d'un réseau intégré de services répondant aux besoins de ces clientèles et de leurs proches. Elle offre du soutien et travaille avec les partenaires et la communauté qui interviennent auprès de ces clientèles. Elle facilite l'expérience client et le parcours de la clientèle durant leur cheminement par la mise en place des soins et services collaboratifs.

La Direction programme santé mentale et dépendance compte maximiser les interfaces avec les différents instituts universitaires présents dans le CIUSSS en soutenant les activités de recherche et d'enseignement. Son personnel clinico-administratif et clinique compte contribuer au développement des connaissances, des pratiques et des services à la population dans le cadre de son expertise en santé mentale et en dépendances.

Direction adjointe en santé mentale et dépendance

Afin d'assumer l'ensemble de ses fonctions, la Direction santé mentale et dépendance a mis en place une direction adjointe en santé mentale pour le suivi de la mise en œuvre des plans d'action respectifs en santé mentale et itinérance.

La Direction adjointe en santé mentale regroupe un ensemble de services intégrés, spécialisés et surspécialisés destinés à des clientèles présentant des problématiques en santé mentale adulte, des troubles concomitants en santé mentale et dépendance ou vivant des conséquences de l'itinérance. Elle doit s'assurer de l'accessibilité, de la qualité et de la continuité des services pour un parcours fluide et de complémentarité des services offerts dans la région montréalaise.

Elle assume des responsabilités partagées avec les différents paliers gouvernementaux, la ville de Montréal et le réseau communautaire.

Elle doit favoriser le développement harmonieux des services de 1^{re}, 2^e et 3^e lignes en santé mentale et en troubles concomitants en fonction du développement des connaissances et des pratiques de pointe en intégrant celles-ci à la pratique d'intervention courante.

QUATRIÈME PARTIE : DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE – PROGRAMME SANTÉ PHYSIQUE
GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – PROGRAMME SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

La Direction générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée relève de la direction générale du CIUSSS. Elle exerce un rôle stratégique auprès de la direction générale et transversal à l'endroit des autres directions cliniques de l'organisation. Elle compte deux directions (Direction des services multidisciplinaires-DSM et Direction des soins infirmiers-DSI) et quatre directions adjointes qui se partagent différents rôles et responsabilités. Elle travaille en collaboration et en cogestion avec la Direction des services professionnels (DSP).

Le programme de santé physique – volet spécialisé offre des services qui s'adressent à toute personne qui est aux prises avec une maladie, un syndrome ou un traumatisme et qui doit recevoir des soins et des traitements spécialisés et surspécialisés. Il s'adresse également à toute personne aux prises avec une maladie qui exige un suivi systématique et de services en continu.

Plus spécifiquement, le volet spécialisé du programme de santé physique, s'appuyant sur une infrastructure importante et une technologie avancée, comprend : les urgences, les épisodes de soins aigus et les visites ambulatoires qui sont spécialisées. Les personnes y sont recommandées pour une consultation, une investigation plus poussée des traitements spécialisés ou un encadrement particulier. De plus, des services peuvent être offerts dans des épisodes d'hospitalisation ou lors de visites ambulatoires.

Sans être exhaustifs, nous retrouvons dans ce volet : les services de soutien diagnostique, de nutrition et de réadaptation.

DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

La Direction des soins infirmiers contribue à la réalisation de la mission de l'établissement par l'intégration des soins et services de manière optimale et novatrice en s'assurant de la qualité des soins infirmiers offerts à la population du territoire. La pratique infirmière doit s'adapter aux résultats de l'évaluation de son intensité de soins, du respect de la spécificité de son champ de pratique, de la diversité culturelle de sa clientèle, de la complexité des soins incluant l'utilisation des différentes technologies ainsi que les différents environnements de pratique en soins infirmiers. La Direction des soins infirmiers a le mandat légal de surveiller et contrôler la qualité des soins infirmiers, d'élaborer les outils cliniques et, notamment, de veiller au bon fonctionnement du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) et de ses composantes tels que le comité relève infirmière (CRI) et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

Direction adjointe des soins infirmiers – pratiques professionnelles

La Direction adjointe des soins infirmiers – pratiques professionnelles exerce son influence transversale dans toutes les directions cliniques de l'établissement. Elle est aussi responsable de la prévention et du contrôle des infections pour notre CIUSSS. Elle participe entre autres activement à l'optimisation des processus cliniques favorisant des continuums de soins fluides et pertinents, et ce, incluant le développement du rôle des différentes classes d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Elle veille au maintien, au développement et à l'intégration des savoirs pour assurer l'efficacité de la prestation des services. Elle utilise les résultats probants issus de la recherche en sciences infirmières afin d'éclairer la prise de décision clinique et organisationnelle. De plus, elle s'assure de la mobilisation de tous les acteurs incluant l'utilisateur et ses proches par la mise en place des mécanismes centrés sur le partenariat et ses collaborations intradisciplinaires, interprofessionnelle et interorganisationnelle. Enfin, elle a la responsabilité des pilotes de systèmes informatiques pour le volet clinique de plusieurs applications pour la Direction générale adjointe santé physique générale et spécialisée.

Direction adjointe des soins infirmiers – volet opérations

La Direction adjointe des soins infirmiers – volet opérations assume la responsabilité hiérarchique des urgences, des blocs opératoires, des soins intensifs, de l'hémodialyse, des unités de soins et des services ambulatoires de l'Hôpital de Verdun (HV) et de l'Hôpital Notre-Dame (HND). Les équipes de soins s'assurent notamment de l'accessibilité aux soins médicaux et chirurgicaux, électifs ou en urgence, afin qu'ils soient sécuritaires et de qualité. De plus, cette direction adjointe assume la coordination des activités de soins le soir, la nuit et durant les fins de semaine.

DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES

La Direction des services multidisciplinaires (DSM) vient en appui à l'ensemble des programmes clientèles en assurant le soutien et l'encadrement professionnel des personnes qui y contribuent. Dans cette optique, la DSM a pour mandat de s'assurer de la dispensation de services professionnels de qualité, et ce, selon les normes et standards de pratique en vigueur pour tous les professionnels de l'établissement.

Pour y parvenir, la DSM doit s'assurer du soutien clinique, de l'harmonisation des pratiques, de la formation et du développement des professionnels, du contrôle et à l'amélioration continue de la qualité ainsi que de la performance clinique dans chacun des programmes clientèles. Elle a de plus la responsabilité en cogestion des pratiques professionnelles des professionnels et techniciens.

De plus, la DSM volet opération a sous sa responsabilité des services en milieu hospitalier dont certains sont transversaux dans le CIUSSS, tels que l'imagerie médicale, l'inhalothérapie et le génie biomédical.

Direction des services multidisciplinaires adjointe – volet opérations

La Direction des services multidisciplinaires adjointe – volet opérations a sous sa responsabilité des services diagnostiques transversaux, soit l'imagerie médicale, la médecine nucléaire, l'électrophysiologie médicale et la physiologie respiratoire. Sous cette direction adjointe, on retrouve également le service des activités respiratoires (inhalothérapie), les professionnels de la réadaptation et de la nutrition clinique œuvrant en milieu hospitalier, les cliniques externes et l'accueil clinique. D'autres secteurs hospitaliers tels que le service d'accueil et d'admission, les centrales de rendez-vous ainsi que le service de téléphonie se retrouvent à la DSM. Finalement, le service de génie biomédical, service transversal couvrant l'ensemble des installations du CIUSSS relève de la DSM.

Direction des services multidisciplinaires adjointe – volet pratiques professionnelles

La Direction adjointe des services multidisciplinaires – volet pratiques professionnelles a pour mission de soutenir les directions de programmes ainsi que l'ensemble de l'organisation dans un contexte de partenariat interdirection et de coresponsabilité des services offerts à la clientèle en ce qui a trait à la qualité de la pratique professionnelle. Plus particulièrement, elle a la responsabilité transversale de veiller à ce que les services dispensés par les professionnels et les techniciens membres du conseil multidisciplinaire respectent les plus hauts standards de qualité et répondent aux besoins en constante évolution des diverses clientèles, tout en visant une utilisation optimale des ressources cliniques.

À cet égard, elle a notamment pour rôle de :

- proposer des orientations cliniques en fonction des balises légales, éthiques, humaines et cliniques, en lien avec la spécialisation des services et les meilleures pratiques;
- développer, soutenir l'implantation et assurer le suivi et la mise à jour des politiques, règlements, procédures, directives, protocoles et guides de pratique qui balisent la pratique professionnelle et d'en évaluer leur actualisation;

- soutenir la dotation en élaborant des profils de compétences et en proposant des outils d'aide à la sélection du personnel;
- offrir un encadrement professionnel de proximité permettant le maintien et le développement des compétences cliniques ainsi que l'implantation des meilleures pratiques;
- soutenir le Conseil multidisciplinaire (CM) dans l'exercice de ses fonctions.

En outre, la Direction adjointe des services multidisciplinaires – volet pratiques professionnelles exerce un leadership clinique dans la révision des pratiques cliniques en lien avec l'évolution des besoins de la clientèle, ainsi que dans la promotion de l'interdisciplinarité et des pratiques collaboratives. Elle promeut l'innovation de même que les activités d'enseignement et de recherche auprès des professionnels et techniciens ainsi que dans les différents secteurs sous sa responsabilité.

Elle assume également la gestion et le déploiement des services de soins spirituels.

CINQUIÈME PARTIE : DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE – SOUTIEN, ADMINISTRATION ET
PERFORMANCE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – SOUTIEN, ADMINISTRATION ET PERFORMANCE

La Direction générale adjointe – Soutien, administration et performance est responsable de soutenir l'ensemble de l'organisation en matière d'amélioration de la qualité et de la performance, d'évaluation de programme et sur le plan de l'éthique clinique et organisationnelle. Elle détient le mandat local pour la certification des résidences privées pour aînés (RPA) et les mandats régionaux de certification des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance (RHD) et de gestion et d'analyse de l'information.

Elle est responsable, sur le plan local, du soutien à la transformation, de la planification organisationnelle, de la gestion de projet, de l'approvisionnement et de la logistique.

La Direction générale adjointe – Soutien, administration et performance assure aussi le soutien sur le plan des services techniques pour l'ensemble du CIUSSS. Enfin, en matière de gestion des ressources informationnelles, elle cumule des responsabilités locales, régionales et suprarégionales.

DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

Relevant de la Direction générale adjointe – Soutien, amélioration et performance, cette direction voit au bon déroulement de l'ensemble des activités relatives à gestion de la qualité, de l'évaluation, de la performance, de l'éthique et du bureau de projet organisationnel. Elle assure un rôle de conseil et de soutien auprès des différentes directions du CIUSSS et mobilise l'ensemble des personnes qui œuvrent au sein de l'organisation afin d'assurer le développement et le maintien d'une culture d'amélioration de la qualité et de la performance. La Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique compte trois directions adjointes qui se partagent les différents rôles et responsabilités pour assurer l'actualisation du modèle qualité performance du CIUSSS.

Direction adjointe qualité, risques et éthique

La Direction adjointe qualité, risques et éthique détient la responsabilité de soutenir le développement et le maintien d'une culture de qualité et de sécurité dans l'organisation alignée sur le modèle qualité performance du CIUSSS.

Elle est responsable de mettre en place un système intégré d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et services et de coordonner la démarche d'agrément de l'établissement. Elle assure la coordination des suivis des recommandations des acteurs externes (visites ministérielles, coroner, protecteur du citoyen, etc.) et assure la gestion des audits internes. Elle est également responsable des différents processus de certification (*Planetree*, milieu novateur, etc.).

Elle soutient le développement et le maintien d'un système intégré de gestion des risques. Elle s'assure plus particulièrement d'une prestation sécuritaire des soins et services aux usagers en soutenant notamment la déclaration des incidents et accidents et en assurant le suivi des processus d'enquêtes. Elle est également responsable de la sécurité de l'information.

Cette direction adjointe assure l'évaluation de la satisfaction des usagers et des patients afin d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et du patient à travers le réseau de services. Elle soutient le fonctionnement des comités des usagers et l'approche patient ou usager partenaire dans l'établissement.

En collaboration avec les directions concernées, elle favorise le développement des pratiques professionnelles basées sur les meilleures pratiques et les données probantes. Elle voit à l'assurance qualité des établissements privés du territoire. Elle soutient les comités d'éthique clinique ainsi que les activités de réflexion en éthique organisationnelle. Elle assure la coordination du comité de gestion des risques et ses sous-comités ainsi que le soutien du comité de vigilance et de la qualité. Enfin, elle détient le mandat local pour la certification des résidences privées pour aînés (RPA) et les mandats régionaux de certification des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance (RHD) et de gestion et d'analyse de l'information.

Direction adjointe performance organisationnelle

La Direction adjointe performance organisationnelle a le mandat de soutenir le développement et le maintien d'une culture de performance dans l'organisation alignée sur le modèle qualité performance du CIUSSS.

Elle a la responsabilité de mettre en place un système intégré de mesure de la performance pour l'établissement et des salles de pilotage. Elle est aussi responsable de mettre en place un tableau de bord stratégique et de soutenir la mise en œuvre de tableaux de bord ou d'indicateurs tactiques et opérationnels. Cette direction adjointe assure le suivi de l'entente de gestion et d'imputabilité avec le MSSSS et assure également le soutien en matière d'évaluation de programme.

La Direction adjointe performance organisationnelle soutient l'amélioration de la performance de chacune des directions et l'atteinte des cibles visées en assurant l'accompagnement pour la révision des processus, par des démarches de type *Lean* ou autres, la révision des trajectoires de services et pour toute autre activité contribuant à la performance organisationnelle notamment sur les plans de l'efficacité, de l'efficience, de la productivité, de l'accès et de la continuité.

Finalement, sur le plan régional, elle coordonne les activités de l'équipe de gestion et d'analyse de l'information qui soutient la performance du réseau de la santé et des services sociaux montréalais.

Direction adjointe bureau de projets organisationnels

Cette direction adjointe a le mandat de soutenir la transformation et la planification organisationnelle alignée sur le modèle qualité performance du CIUSSS. Elle a la responsabilité de coordonner les programmes de projets et les projets organisationnels, en assurant la mise en œuvre d'un processus standardisé adapté à l'organisation. Elle assure également le suivi des objectifs liés aux priorités de l'organisation et des directions. À ce titre, elle est responsable des tableaux de bord de suivi des programmes et des projets. Elle contribue à promouvoir les pratiques et l'appropriation des connaissances en gestion de projet.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

La Direction des services techniques (DST) relève de la Direction générale adjointe – Soutien, administration et performance. Son mandat consiste à offrir un parc immobilier qui tient compte des besoins évolutifs des usagers et des personnes qui œuvrent dans l'établissement, et ce, par l'utilisation optimale des ressources à sa disposition. Elle est chargée de soutenir la prestation des soins et des services des différents programmes. Elle met en œuvre de multiples actions pour fournir des milieux de soins, des milieux de vie et des services fonctionnels, salubres, confortables et sécuritaires pour les usagers, les personnes qui œuvrent dans l'établissement ainsi que les visiteurs.

Cette direction veille, au quotidien, à fournir les services nécessaires à un environnement sain en lien avec les normes et pratiques en matière d'hygiène et salubrité, de saines habitudes d'alimentation et d'entretien et réparation des immeubles. Outre les activités de planification opérationnelle et leur réalisation, la Direction des services techniques, tenant compte de l'ampleur de l'organisation, doit mettre en place une planification de nature tactique en plus d'une gestion rigoureuse par projets.

Elle est responsable de définir les orientations, les objectifs et les priorités de son secteur en vue d'offrir des services continus, adaptés, intégrés et de qualité. Elle dirige, coordonne, surveille les activités, assure la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles de sa direction et sur l'ensemble du territoire.

Cette direction assure le développement et le maintien d'une culture axée sur le service à la clientèle, les approches en gestion de projets, l'amélioration continue de la performance ainsi que l'innovation.

La Direction des services techniques regroupe deux directions adjointes, soit la Direction adjointe des services techniques – Opérations ainsi que la Direction adjointe des services techniques - Projets immobiliers. De plus, deux équipes se rattachent au directeur : l'équipe performance qui agit à titre de gardien des normes, politiques, pratiques, processus, etc., et s'assure de leur diffusion et de leur respect ainsi que l'équipe des projets majeurs qui gèrent les projets immobiliers de plus de 5 M\$.

Direction adjointe des services techniques – Opérations

La Direction adjointe des services techniques – Opérations a pour rôle d'assurer la coordination des secteurs opérationnels de la direction. Elle s'assure d'une utilisation optimale des ressources de son secteur ainsi que de l'application des normes, règles, pratiques, politiques et procédures en lien avec ses secteurs d'activités. Elle planifie, réalise, mesure et contrôle les opérations quotidiennes et travaille à accroître sa performance de façon continue en matière de coût et de qualité pour les services rendus. Elle analyse et implante les meilleures pratiques de l'industrie en matière de gestion opérationnelle de ses services. Elle comprend 3 coordinations répartis dans 39 services. Les 3 coordinations sont l'hygiène et salubrité, les installations matérielles et les services alimentaires. De plus, elle compte sur une équipe d'inspection et de gestion des bâtiments.

Direction adjointe des services techniques – Projets immobiliers

La Direction adjointe des services techniques – Projets immobiliers joue un rôle stratégique au sein de la DST. Elle assure l'ensemble des activités liées à la planification ainsi qu'à la réalisation des projets immobiliers ou autres projets de la direction. Elle est responsable du suivi de la performance des installations du CIUSSS CCSMTL.

Elle comprend le service des projets immobiliers.

DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Relevant de la Direction générale adjointe – Soutien, amélioration et performance, la Direction des ressources informationnelles (DRI) compte deux directions adjointes qui se partagent différents rôles et responsabilités ainsi qu'un groupe administratif.

Elle est responsable d'une part de l'ensemble des activités relatives à la gestion et à l'exploitation des ressources informationnelles du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – par le biais d'une de ses directions adjointes – et, d'autre part, des activités du Centre de service régional (CSR) – par son autre direction adjointe. Le CSR a le mandat d'offrir des services en matière de gestion des ressources informationnelles aux établissements de la région de Montréal, d'autres régions et même pour l'ensemble du réseau de santé.

De plus, dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère, la DRI assure également le déploiement et le soutien des solutions régionales et suprarégionales ainsi que la coordination de la gouvernance régionale en matière de gestion des ressources informationnelles.

De façon générale, le rôle de la DRI est d'assurer la mise en œuvre, l'exploitation optimale et la pérennité des systèmes d'information et des autres actifs informationnels nécessaires à la concrétisation du projet organisationnel et clinique et des autres priorités locales et ministérielles.

La DRI met au bénéfice des différentes directions et services du CCSMTL ainsi que pour ses clients externes, ses multiples compétences et le savoir-faire de ses membres. Les rôles que la DRI est appelée à remplir comportent des aspects aussi variés qu'essentiels, tels que :

- Des services-conseils stratégiques sur le potentiel des ressources informationnelles et sur les solutions informatiques appropriées
- La mise en œuvre de solutions informatiques cliniques et administratives, de projets d'infrastructure technologique ainsi que leur implantation, leur évolution et leur entretien
- Un service de soutien au profit de toute la communauté du CCSMTL
- Un service de soutien au profit des clients externes
- Le soutien et la formation des pilotes d'application affaires – cliniques et administratifs
- La coordination, la mise en œuvre et la gestion opérationnelle de la sécurité de l'information
- L'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion appropriées en matière de technologies de l'information
- Le maintien d'une vision d'ensemble quant aux investissements stratégiques à faire et aux acquis déjà constitués pour bien soutenir les missions du CCSMTL et la poursuite de ses objectifs d'affaires et ce, au moyen de l'architecture d'entreprise.

Les directions adjointes sont les suivantes :

Direction adjointe Volet ressources informationnelles CIUSSS

Cette direction adjointe est responsable de la planification, l'organisation, la mise en œuvre, la gestion, le support et l'exploitation de solutions cliniques et administratives et des infrastructures informatiques du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Elle est composée de trois coordinations et de six services.

Direction adjointe Volet Centre de Services régional

La Direction adjointe volet Centre de Services régional offre des services d'hébergement, des services d'infrastructure, de gestion de systèmes d'exploitation et des services de plateforme tant en mode traditionnel qu'en mode infonuagique. Nous offrons également des services de gestion d'actifs, de développements applicatifs ainsi que des services professionnels aux autres établissements du réseau de la santé. Elle est composée de trois coordinations et de six services.

DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

La Direction Approvisionnement et logistique relève de la Direction générale adjointe – soutien, administration, et performance du CIUSSS. Elle a la responsabilité d’assurer une gestion saine des flux de personnes, d’information et de biens, et ce, avec le souci permanent d’améliorer les services rendus aux clients. Elle contribue de manière significative à la chaîne de valeur clinique en s’assurant de la disponibilité du matériel au bon endroit, au bon moment, en bon état, en quantité suffisante et au meilleur coût possible. Elle porte donc la responsabilité de la gestion du développement des activités liées aux différentes chaînes d’approvisionnement internes et externes du CIUSSS. Elle assume également les activités liées au transport de la clientèle desservie. Elle soutient l’ensemble de l’organisation, dans un rôle-conseil, en offrant des pistes d’amélioration et d’optimisation, ainsi qu’un support à l’implantation des solutions retenues en matière d’approvisionnement et de logistique.

Elle comprend deux coordinations et sept services :

- La coordination de l’approvisionnement comprend deux services
 - **Achats et service à la clientèle** : Ce service est responsable de la planification des besoins, des appels aux marchés, de la gestion des commandes, de la gestion contractuelle selon les lois et règlements en vigueur, ainsi que du service à la clientèle auprès des utilisateurs.
 - **Optimisation et base de données** : Ce service est responsable des projets d’amélioration continue en approvisionnement et logistique et voit à l’évolution des systèmes d’information utilisés par les services de la direction. Il s’occupe également de la gestion des bases de données et du soutien à la standardisation des produits, le tout dans une perspective de dégager des économies et d’utiliser les ressources de manière efficace et efficiente.
- La coordination logistique comprend cinq services
 - **3 Centres d’inventaires** : Ces services sont divisés en trois territoires, Est, Ouest et Hôpital Notre-Dame, selon l’emplacement géographique des sites desservis. Ils sont responsables d’assurer la disponibilité du matériel auprès des clients internes. Ils s’occupent donc de la réception et de l’expédition de la marchandise, de son entreposage, de sa manutention ainsi que du réapprovisionnement des diverses réserves de matériel. Le centre d’inventaire de l’Est est également responsable du transport des biens et du courrier de l’ensemble des installations du CIUSSS.
 - **Transport des usagers** : Ce service est responsable de tous les déplacements des usagers du CIUSSS, à l’intérieur des sites de l’établissement ainsi que vers les autres établissements du réseau selon les besoins établis.
 - **Buanderie-lingerie** : Ce service est responsable de la gestion et de la distribution de la lingerie et des uniformes ainsi que de l’exploitation des buanderies d’appoint situées dans les différents sites du CIUSSS.

LISTE DES ACRONYMES

CII	Conseil des infirmières et infirmiers
CM	Conseil multidisciplinaire
CMDP	Conseils de médecins, dentistes et pharmaciens
CFS	Conseil des sages-femmes
CRDS Ouest	Centre de répartition des demandes de services de l'Ouest de l'île de Montréal
CSR	Centre de service régional
CRSP	Comité régional des services pharmaceutiques
DA-DPGA	Direction adjointe au président-directeur général adjoint
DA-DRSP	Direction adjointe des opérations, partenariats, planification, recherche, enseignement, connaissance et surveillance
DEUR	Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche
DI-TSA-DP	Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique
DP	Directeur provincial
DPJ	Directeur protection de la jeunesse
DRF	Directions des ressources financières
DRHCAJ	Directions des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
DRMG	Département régional de médecine générale
DSI	Direction des soins infirmiers
DSM	Direction des services multidisciplinaires
DSP	Direction des services professionnels
DST	Direction des services techniques
GACO	Guichet d'accès pour la clientèle orpheline
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
LSSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PARI-SP	Plan d'action régional intégré de la santé publique
PDG	Présidente-directrice générale
PDGA	Président-directeur général adjoint
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires

